

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2013

Présents :

Jean-Jacques BENOÎT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE - Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Corinne GONET - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Josyane PEREZ - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Pascal BREUZARD (à partir de l'aff n°2013-336) - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHELEMY

Absents ayant donné procuration :

Touria BELHANAFI procuration à Danielle LE ROY
Christian MILLIER procuration à Michel DAZAT
Marie-Céline LAFARIE procuration à Eric MARTIN
Nathalie MARCADET-LABARBE procuration à Franck RAYNAL

Secrétaire de séance : Laure CURVALE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2013 n'appelant aucune remarque, il est approuvé.

Monsieur le Maire salue la présence du Consul de Roumanie dans l'assemblée et annonce qu'il a fait déposer sur table une délibération concernant les intempéries qui ont eu lieu en Roumanie fin septembre et propose de l'ajouter à l'ordre du jour.

aff n°DEL2013 343 : Intempéries Préfecture de Galati - Versement d'une aide financière

Depuis 1990, Galati est jumelée avec Pessac. Des relations importantes, régulières, en terme de culture, de sport, de développement économique, d'échanges entre universitaires se sont nouées entre les deux villes.

Ces temps derniers, cette zone danubienne a été affectée par de fortes pluies notamment dans le sud-est du pays, dans le secteur de Galati.

Le bilan est lourd : neuf morts, 6 900 personnes évacuées et 1 735 maisons inondées. Plus de 300 hectares de surfaces agricoles ont été détruits. Une grande partie des voies ferrées ont été aussi endommagées, ce qui a causé le déraillement de plusieurs trains de passagers vides.

Devant cette catastrophe humaine et matérielle, le Conseil Municipal de Pessac souhaite marquer sa solidarité avec sa ville jumelle de Galati.

La Préfecture de Galati a ouvert un compte humanitaire spécifique afin de recueillir les aides financières destinées à soutenir les travaux de reconstruction.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une aide financière exceptionnelle à la Préfecture de Galati d'un montant de 10 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_333 : Exercice 2013 - Répartition n°4 des crédits de subventions

En vertu du premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, "l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget". Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Trautmann** qui déclare : « Vous octroyer donc une subvention de 20 000 € à l'association pour un musée du cinéma pour effectuer l'étude de faisabilité de ce musée. Qui croira à l'indépendance de cette association ? Vous qui avancez l'argument de la dépendance financière et du risque d'une gestion de fait dans certaines associations pour les obliger à revoir leurs statuts, parions que vous épargnerez celle-ci. Et puis, un musée, est-ce bien une priorité à se donner, est-ce vraiment une préoccupation des pessacais ?

Vous versez également 18 000 € à l'association « Glisse Associé Promotion ». Vous savez qu'une subvention ne peut être la contrepartie d'une prestation. Nous excluons donc que cela puisse être la rémunération de leur participation à une manifestation comme les Vibrations Urbaines. Mais alors, pourquoi verser une telle somme à une association non pessacaise ? Puisque cette association de skateboard est installée à Morizès, à côté de Langon. Voilà donc un club de sport extra-muros largement subventionné, alors que nos associations sportives pessacaises manquent cruellement de moyens. Nous qui nous abstenons traditionnellement pour manque de transparence et absence de critères, sur cette délibération, nous nous opposons face à une trop flagrante iniquité dans le traitement des associations. »

Monsieur le Maire répond : « Je peux dire deux mots très simples sur les Vibrations Urbaines. Vous n'êtes pas sans savoir que cette manifestation est sans doute, même sûrement, la plus grande manifestation de culture urbaine d'Aquitaine. Au-delà même de la Communauté urbaine, puisqu'elle regroupe chaque année, sur plusieurs jours, plusieurs milliers de jeunes qui participent à ces activités. Que ce soient des activités sportives, des activités culturelles, des battles de hip-hop. Comme c'est une manifestation importante, essentiellement portée par la Ville, mais également par un secteur privé qui donc reconnaît dans ces activités culturelles urbaines beaucoup d'attractivité, il y a un certain nombre d'entreprises ou d'associations qui participent à cette manifestation qui dépasse largement les murs de la Ville de Pessac. Allez y faire un tour et vous verrez l'engouement des jeunes et des familles.

Concernant votre interrogation à propos de ce qui sera peut-être un jour un musée du cinéma à Pessac. Je dis bien « peut-être » et c'est pour cela que nous faisons une étude de préfiguration. Étant donné que, par ailleurs, ce projet s'il voit le jour ce que nous espérons bien. Le projet SAVE a bien mis plus de 15 ans à voir le jour et c'est un projet public-privé. Ce projet de musée est le projet d'une association, qui verra le jour dans nombre d'années, éventuellement sur un terrain de Cazalet, étant entendu par ailleurs, que la Ville a des besoins, et des besoins nombreux en matière culturelle, sportive, éducative et que l'essentiel de nos efforts vont à ces projets de proximité. Nous verrons bien quels seront les résultats de cette étude de préfiguration. Il est normal du point de vue de la puissance publique et du développement de l'attractivité de la Ville dans l'ensemble communautaire et girondin que nous puissions y voir un peu plus clair par rapport à un tel projet. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Éric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE

aff n°DEL2013_334 : Mission de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice pour la ville et le CCAS - Attribution du marché

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte soumise aux

dispositions de l'article 30 du code des marchés publics, le 13 juin 2013.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande sans minimum ni maximum passé en application de l'article 77 du code des marchés publics concernant une mission d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice auprès de la ville et du centre communal d'action sociale, membres du groupement ayant signé la convention constitutive, sur toutes les questions portant sur le droit public et le droit privé.

Les prestations sont réparties en 5 lots. Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an qui démarrera aux dates suivantes en fonction des lots :

lot n°1 (droit de la fonction publique territoriale) : 02 décembre 2013

lot n°2 (droit de l'urbanisme et de l'environnement) et lot n°5 (droit privé général) : 22 novembre 2013

lot n°3 (droit des marchés publics, DSP et autres contrats de droit public) : 26 novembre 2013

lot n°4 (droit public général) : 23 novembre 2013

et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder pour l'ensemble des lots le 21 novembre 2017,

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 12 septembre 2013, a procédé au jugement des offres et à leur attribution.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec les attributaires suivants :

lot n°1 (droit de la fonction publique territoriale) : Cabinet SAVIGNY (AARPI), 8 rue de Courty, 75007 PARIS

lot n°2 (droit de l'urbanisme et de l'environnement) : Cabinet KPDB, 353 boulevard du Président Wilson, 33073 BORDEAUX CEDEX

lot n°3 (droit des marchés publics, DSP et autres contrats de droit public) : Cabinet SAVIGNY (AARPI), 8 rue de Courty, 75007 PARIS

lot n°4 (droit public général) : Cabinet SAVIGNY (AARPI), 8 rue de Courty, 75007 PARIS

lot n°5 (droit privé général) : Cabinet KPDB, 353 boulevard du Président Wilson, 33073 BORDEAUX CEDEX Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec les attributaires suivants :

lot n°1 (droit de la fonction publique territoriale) : Cabinet SAVIGNY (AARPI), 8 rue de Courty, 75007 PARIS

lot n°2 (droit de l'urbanisme et de l'environnement) : Cabinet KPDB, 353 boulevard du Président Wilson, 33073 BORDEAUX CEDEX

lot n°3 (droit des marchés publics, DSP et autres contrats de droit public) : Cabinet SAVIGNY (AARPI), 8 rue de Courty, 75007 PARIS

lot n°4 (droit public général) : Cabinet SAVIGNY (AARPI), 8 rue de Courty, 75007 PARIS

lot n°5 (droit privé général) : Cabinet KPDB, 353 boulevard du Président Wilson, 33073 BORDEAUX CEDEX

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n°DEL2013 335 : Services de téléphonie filaire, de télécommunications mobiles et d'accès à internet - Attribution du marché

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, le 4 juillet 2013.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande sans minimum ni maximum concernant les services de téléphonie filaire, de télécommunications mobiles et d'accès à internet pour l'ensemble des utilisateurs de la ville et du CCAS.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

lot n°1 : services de téléphonie filaire

lot n°2 : services de télécommunications mobiles hors prestations du lot n°3

lot n°3 : services de télécommunications mobiles pour les besoins des assistantes maternelles

lot n°4 : services d'accès à internet avec débits garantis

Le marché est conclu à compter de sa notification. Il débutera du 1^{er} mars 2014 pour une période initiale de 1 an avec possibilité de reconduction tacite sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les prestations seront rémunérées par application de prix unitaires ajustables.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 26 septembre 2013, a procédé à l'agrément des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec les attributaires suivants :

lot n°1 (services de téléphonie filaire) : SFR, 42 avenue de Friedland – 75008 PARIS

lot n°2 (services de télécommunications mobiles hors prestations du lot n°3) : SFR 42 avenue de Friedland – 75008 PARIS

lot n°3 (services de télécommunications mobiles pour les besoins des assistantes maternelles) : ORANGE, 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS CEDEX 15

lot n°4 (services d'accès à internet avec débits garantis) : COMPLETEL SAS, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide – 92088 LA DEFENSE CEDEX

Il est également proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec les attributaires suivants :
lot n°1 (services de téléphonie filaire) : SFR, 42 avenue de Friedland – 75008 PARIS
lot n°2 (services de télécommunications mobiles hors prestations du lot n°3) : SFR 42 avenue de Friedland – 75008 PARIS

lot n°3 (services de télécommunications mobiles pour les besoins des assistantes maternelles) : ORANGE, 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS CEDEX 15

lot n°4 (services d'accès à internet avec débits garantis) : COMPLETEL SAS, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide – 92088 LA DEFENSE CEDEX

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n°DEL2013 336 : Fourniture de matériel et infogérance du parc informatique pour les établissements scolaires de la ville de Pessac - Attribution du marché

Véritable enjeu pour la réussite éducative et l'égalité des chances, le développement du numérique éducatif représente un levier pour faire de l'école un lieu attractif pour les enfants, ouvert sur son territoire. Si les projets numériques éducatifs apparaissent ainsi comme un levier véritablement structurant d'une politique éducative globale, les enjeux du Plan numérique pour les écoles sont nombreux :

– initier une dynamique entre la Ville et l'Éducation Nationale allant au-delà d'une simple politique d'équipement et mettant l'accent sur les impacts des outils numériques en matière de réussite éducative et d'égalité des chances pour l'accès au savoir

– faire entrer le numérique au sein des classes et fonder les choix d'équipement et de suivi des dispositifs d'école numérique sur des projets et des objectifs partagés

– favoriser l'implication des parents, notamment à travers l'Espace Numérique de Travail

– offrir aux personnels municipaux des écoles un accès au numérique.

Au niveau de la Ville de Pessac, « le Plan numérique pour les écoles » fait l'objet d'une co-construction et d'un pilotage partagé entre la Ville et l'Éducation Nationale. Il s'est notamment traduit par le lancement d'un appel à projets « outils numériques – Tableaux numériques » qui permettra de déployer progressivement les équipements sur 2 ans (2013-2014) en vue d'essaimer une culture numérique à l'échelle du territoire. A l'issue du premier appel à projets, lancé en avril 2013, 7 écoles élémentaires ont été retenues en vue de constituer la première vague d'équipement.

Dans ce contexte, un marché de fourniture de matériel et d'infogérance du parc informatique des écoles primaires publiques de la Ville a été lancé en juin 2013. La procédure d'appel d'offres, lancée le 13 juin 2013 ayant été déclarée infructueuse lors de la Commission d'appel d'offres du 5 septembre 2013, une consultation en procédure négociée soumise aux dispositions de l'article 35-I.1 du Code des marchés publics a été lancée.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum passé en application de l'article 77 du code des marchés publics concernant la fourniture de matériel informatique et l'infogérance du parc informatique pour les établissements scolaires de la ville.

Pour la période initiale, le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 octobre 2014. Ce marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 octobre 2017.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires, des prix du ou des catalogues du fournisseur.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 26 septembre 2013 a procédé à l'agrément des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec RYXEO Sarl (mandataire du groupement d'entreprises RYXEO, ENTEIS et MILE), 21 avenue Eugène et Marc Dulout – 33600 PESSAC.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui déclare : « *Nous allons voter contre ce dossier. Ce n'est sûrement pas le dossier qui nous pose le plus de problèmes ce soir mais il est symptomatique de ce qui se passe à Pessac depuis plusieurs mandatures. Je tiens à vous rassurer nous ne sommes pas contre les tableaux numériques mais ce n'est sûrement pas la priorité aujourd'hui. Est-ce bien judicieux d'aller installer ces tableaux dans des écoles qui manquent de fournitures scolaires. Je précise que la quasi totalité des fournitures scolaires des écoliers pessacais est laissée à la charge des familles qui se retrouvent avec des listes longues comme le bras. Est-ce concevable qu'on équipe de tableaux numériques des écoles qui parfois n'ont même pas d'isolation ? Alors que beaucoup de bâtiments municipaux ont besoin d'importants travaux de rénovation et d'isolation, là on fait de l'affichage. Nous pensons qu'il faut revenir à l'essentiel, des doubles vitrages avant les tableaux numériques. C'est tout simplement du bon sens.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *juste pour la clarté de notre abstention, c'est sur le choix du marché lui-même et non sur le tableaux numériques car, pour notre part, nous sommes et pour le double vitrage et pour les tableaux numériques.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Debaulieu** qui invite Monsieur Martin à se rapprocher de la Direction de l'Éducation afin de lui présenter le budget tant en investissement qu'en fonctionnement consacré aux écoles. Elle ajoute : « cette délibération marque une étape importante dans la mise en place du plan numérique pour les écoles. Plan qui obéit à des enjeux majeurs dont celui de lutter contre la fracture numérique, objectif affiché par la Ville, en œuvrant notamment au développement des technologies d'information et de communication (TIC) pour l'enseignement. A cet effet, une dynamique

de co-construction et de pilotage partagé a été initiée entre la Ville et l'Éducation nationale mettant l'accent sur les impacts des outils numériques en matière de réussite éducative et d'échanges pour l'accès au savoir. L'objectif nouveau étant de faire rentrer le numérique au sein de toutes les classes élémentaires. Pour cela, un comité de pilotage sous la responsabilité de l'Éducation nationale, composé de conseillers pédagogiques départementaux et de circonscriptions à vocation TIC mais aussi d'enseignants, a été constitué. Les écoles ont été choisies selon une méthodologie d'appel à projets pour ordonner le lissage des classes à équiper. Ainsi 61 classes dans 7 écoles élémentaires ont été câblées pendant les vacances d'été et seront équipées en vidéo projecteurs interactifs, modèle choisi collectivement après expérimentation de plusieurs type de matériels dans des écoles volontaires. Par ailleurs, l'Éducation nationale s'engage dans un plan de formation des enseignants. Cela représente un investissement de 600 000 € pour la Ville sur les années 2013 et 2014. Pour terminer, je rappellerai aussi et cela avait fait l'objet d'une délibération lors d'un précédent conseil, que le déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) en partenariat avec 9 autres villes de la Communauté urbaine et avec l'Éducation nationale se construit afin de favoriser essentiellement l'implication des parents, des familles par une meilleure connaissance et une meilleure information de tout ce qui se passe au sein de l'école et dans la Ville, notamment en terme d'éducation pour leur enfant. Les écoles et les enseignants sont tout à fait ravis de ces équipements. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui déclare : « je vous parle de bon sens, vous me faites une réponse de technocrate. Quels sont les besoins des pessacais aujourd'hui ? Vous me dites de me rapprocher du service de l'Éducation pour savoir le budget utilisé pour les fournitures. Moi, je vous dis rapprochez-vous des parents d'élèves et vous verrez la tête qu'ils font. Effectivement, quand ils voient comment cela se passe dans d'autres villes, ils se rendent compte que le budget accordé aux fournitures à Pessac est extrêmement faible. C'est uniquement les besoins des Pessacais qui doivent guider notre action. Je le répète encore une fois, plutôt que de s'occuper des fondamentaux, on fait de l'affichage. »

Monsieur le Maire prend la parole et se déclare sidéré par la remarque de M. Martin. Il lui rappelle les efforts faits régulièrement dans les écoles depuis de nombreuses années, en travaux qui sont effectifs. Il se déclare prêt à comparer avec les autres villes de la Communauté urbaine la qualité des structures d'accueil et des écoles pessacaises. Puis il ajoute : « Est-ce que vous savez dans quel siècle nous vivons ? Nous vivons au XXI^{ème} siècle. Nous voyons les techniques de communication, les techniques d'apprentissage changer chaque jour. Et vous voudriez que nos enfants pessacais soient à l'écart de ce mouvement ? Vous voudriez que l'avenir des enfants pessacais ne soit pas pris en compte. Ce que nous faisons là, nous le faisons avec huit autres communes de la Communauté urbaine, Saint-Médard-en-Jalles, Mérignac, Bordeaux, Talence notamment, et nous essayons de promouvoir dans nos écoles de la Communauté urbaine des équipements numériques. Est-ce que vous voulez que les enfants pessacais soient laissés à la traîne ? Donc, Monsieur Martin, nous sommes en 2013, il faut que vous en preniez conscience. On n'est pas en 1880. Donc, ceci est un programme de réalisation d'espaces numériques, validés, je crois, par l'ensemble des associations de parents, des enseignants. Et les enfants sont plutôt contents de ce qui se passe en ce moment. Allez dans les classes et vous verrez. Je pense que vous avez de mauvais retours. C'est un programme auquel nous tenons beaucoup qui est un investissement d'avenir. Nous aurions pu faire le choix de ne pas investir dans ce programme qui représente quand même plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année. Mais pour les enfants Pessacais, pour leur avenir, pour leur apprentissage, pour les relations avec les parents, pour permettre aux enseignants d'être plus à l'aide dans la manière de transmettre les connaissances, nous avons fait le choix d'investir. C'est un projet pour l'avenir et pour le présent immédiat puisque neuf écoles vont être rapidement équipées. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** : « Deux remarques, Monsieur le Maire. Nous sommes en 2013 et pourtant nous n'avons toujours pas dématérialisé le support du Conseil Municipal. Si je comprends bien certains écoliers et certains enseignants, au cœur de l'hiver quand il fera 15 ou 16° dans les salles de classes, auront des gants voire des mitaines et travailleront sur les tableaux numériques. »

Monsieur le Maire déclare que cela tourne au ridicule et clos le débat.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

Contre : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Éric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE, Pascal BREUZARD

aff n°DEL2013_337 : Sécurité de la sortie des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Pessac - avenant n°1

Promouvoir et faciliter l'accès à l'emploi sont des préoccupations majeures car l'accès au travail demeure un facteur prépondérant d'insertion sociale et de citoyenneté. La concrétisation de cet objectif, avec des publics en grande difficulté, passe par la capacité à mettre en œuvre des parcours d'insertion suffisamment longs qui intègrent des situations concrètes en milieu de travail et l'acquisition de gestes professionnels de base.

C'est pourquoi un marché de services de qualification et d'insertion professionnelles avec comme activité support la sécurité des 17 écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Pessac a été attribué en 2010 pour une durée de trois ans à l'AIPAC (Association intermédiaire pour l'aide aux chômeurs).

Depuis le début de ce marché, ce sont 97 personnes en grande précarité (bénéficiaires du RSA, personnes sans ressources, travailleurs handicapés), qui ont effectué 13 555 heures d'insertion. Cette 1^{ère} étape ainsi que l'accompagnement social proposé leur permettent de s'inscrire dans un parcours durable.

La réflexion concernant la modification des rythmes scolaires a entraîné la Ville à décaler le lancement du nouvel appel d'offres, il y a donc lieu pour assurer la continuité de service de prolonger la durée du marché actuel jusqu'au 30 octobre 2013, sans incidence financière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de sécurité de la sortie des écoles maternelles et élémentaires ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution du marché actuel jusqu'au 30 octobre 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_338 : Hôtel de Ville de Pessac - Travaux de modernisation – avenant n°3 au marché avec la Société ALUMIN

Dans le cadre des travaux en cours de réalisation et lors des réunions de mise au point technique relatives au désenfumage du hall de l'Hôtel de Ville, il a été demandé par le bureau de contrôle missionné sur l'opération, d'installer des écrans de cantonnement dans le hall afin de retenir les fumées potentielles lors d'un incendie et en retarder leur propagation. Ce principe a été validé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde dans son avis du 5 juin 2013 portant sur le permis de construire modificatif.

De plus, suite à la mise en place d'un store prototype sur les nouvelles fenêtres, il a été constaté que les toiles de stores initialement prévues ne répondaient pas aux attentes d'isolation par rapport au rayonnement solaire. Une toile de qualité supérieure doit être prévue pour atteindre les résultats escomptés.

Par ailleurs, afin d'assurer une mise en place correcte des nouveaux ouvrants il est nécessaire de réaliser des adaptations sur les cadres bois existants.

Enfin, il s'avère impossible de procéder au remplacement d'une fenêtre au rez-de-chaussée (bureau du service état civil) condamnée par la présence d'un coffret électrique extérieur.

L'ensemble de ces modifications entraîne une plus-value de 13 555,88 € TTC, soit 6,78 % du contrat initial au marché de l'entreprise ALUMIN, titulaire du lot n°3 (Menuiserie aluminium).

Le Groupe de Travail Marchés, réuni le 12 septembre 2013, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°3 au marché n°11029C avec la Société ALUMIN.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 339 : Restructuration de l'école élémentaire Jules Ferry - avenant n°2 au marché n°12073B

Les travaux en cours depuis le 3 janvier 2013, ont mis en évidence la nécessité de procéder aux adaptations suivantes :

Concernant des adaptations en cours de chantier :

- Au pied des façades du bâtiment créé (B2) devant lesquelles il était prévu la mise en place de plantes tapissantes, il est retiré la mise en place de bandes stériles périphériques au marché du lot gros œuvre étant donné que ces prestations sont déjà intégrées au lot VRD.
- Le pignon en parois maçonnées des sanitaires des bâtiments A et B1 ne pouvant être maintenu, comme prévu initialement, pour des raisons de stabilité structurelle et après démolition des anciens blocs sanitaires, il s'avère nécessaire de procéder à la reconstitution d'un dallage armé taloché reposant sur hérisson sur la zone impactée par le remaniement.
- En partie extérieure du bâtiment B1, au niveau de l'accès du réfectoire, les plans d'exécution montrent la nécessité de scier et démolir localement un muret ainsi que l'embranchement pour permettre la réalisation de rampes d'accessibilité. Sur cette même partie extérieure, côté réfectoire, pour des raisons de cheminement piéton et à la demande des utilisateurs, il est nécessaire de réaliser un emmarchement béton.
- Au niveau des seuils de porte des halls d'accueil du bâtiment B2, il est nécessaire de réaliser des sorties en béton pour y incorporer des tapis en lieu et place d'enrobé.
- Suite à la modification d'implantation de la centrale de traitement d'air du bâtiment B1, pour des raisons d'isolation au feu (bâtiment de 5ème catégorie indépendant), il est nécessaire de réaliser des percements pour le passage de gaines au niveau du pignon et murs de refends.
- Prévues initialement toute hauteur, l'isolation thermique par l'extérieur du bloc sanitaire B2 peut être retirée en partie haute et remplacée par un enduit (l'isolation thermique étant assurée à 100%).

Concernant des travaux impondérables :

Lors de la démolition des cloisons séparatives entre les cinq salles de classe et le couloir du bâtiment B1, il s'avère que ces dernières reposaient simplement sur des pieds maçonnés. Ceux-ci n'ayant aucun effet structurel, ils ont été déposés. Néanmoins après dépose, il est nécessaire de reprendre le sol au niveau des anciens bas de mur pour pouvoir récupérer une altimétrie de sol fini entre les salles de classes et le couloir.

Suite à la remontée de dallage au niveau du bâtiment B1, ayant eu pour conséquence un endommagement des plinthes existantes, il est nécessaire de procéder à la dépose des linéaires de plinthes carrelage.

L'ensemble de ces modifications entraîne une plus-value de 3 734,71 € TTC, soit 1,14% du contrat initial au marché de l'entreprise AP BATIMENT, titulaire du lot n°2 (Gros-oeuvre / Fondations).

Le Groupe de Travail Marchés, réuni le 12 septembre 2013, a émis un favorable sur ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°2 au marché n°12073B.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 340 : Contrat d'assurance SMACL "Responsabilités communales" - avenant n°1

Par marché n°11088B en date du 12 décembre 2011, la Ville de Pessac a souscrit un contrat d'assurance pluri-annuel « Responsabilités communales » avec échéance au 31 décembre 2016 auprès de la SMACL – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9.

L'article 5 du présent contrat stipule que la tarification de la cotisation annuelle est déterminée sur la durée du marché par la masse salariale brute du dernier budget primitif hors charges patronales de toutes les catégories de personnes et que la régularisation de ladite cotisation s'effectue sous déduction de la cotisation provisionnelle payée à l'échéance du contrat.

Considérant le montant des salaires versés en 2012 ainsi que la nature et la composition de l'assiette de prime, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions de l'avenant n°1 fixant le montant de la régularisation 2012 à 1 987,07 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 341 : Signature de la convention d'un groupement de commande pour l'achat de terminaux et accessoires TETRA

En 2003, la Communauté Urbaine de Bordeaux a développé pour ses besoins propres un réseau de radiocommunication numérique à la norme TETRA.

L'infrastructure de type TETRA permet des échanges internes sécurisés profitant d'un réseau indépendant disponible à un groupe d'utilisateurs fermé. Ce réseau offre une bonne couverture sur l'ensemble du territoire communautaire et autorise la création de plusieurs réseaux indépendants. Il est indépendant des réseaux des opérateurs publics, ce qui, en cas de survenance de crise ou d'événements susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes, peut s'avérer indispensable du fait de son niveau de sécurité et de sa disponibilité.

En 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux a proposé à ses membres la signature d'une convention d'utilisation de son réseau de radiocommunication à la norme TETRA. La Ville de Pessac, lors de sa séance du conseil municipal du 29 septembre 2011 (Délibération n°2011-430) a signé cette convention.

En 2012, dans ce contexte et dans le cadre du renouvellement de sa flotte de radiocommunication, la Ville de Pessac, après avoir souscrit aux services TETRA proposés par l'infrastructure communautaire, a acquis les bases radio et portatifs TETRA afin d'équiper les services de la police municipale (20 équipements).

Dans le cadre d'achats supplémentaires à venir, la Communauté Urbaine de Bordeaux propose la mise en place d'une convention constitutive d'un groupement de commande dénommé « Groupement pour l'achat de terminaux et accessoires TETRA » entre les

différents partenaires cités, constitué conformément à l'article 8 du Code des marchés publics.

La convention proposée a pour but d'encadrer les modalités de ce groupement de commande. Elle entre en vigueur à compter de sa signature par les parties jusqu'à expiration des marchés publics conclus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre la Ville de Pessac et les membres signataires (la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville d'Ambarès et Lagrave, la Ville de Bordeaux, la Ville d'Eysines, la Ville du Haillan, la Ville de Mérignac, la Ville de Parempuyre et la Ville de Saint-Aubin-de-Médoc),
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_342 : Protection sociale complémentaire des agents de la Mairie de Pessac

Par délibération du 23 mai 2013, notre assemblée a adopté le principe du développement de la protection sociale complémentaire des agents de la Mairie en application du décret n°2011-1474.

Concernant la prévoyance, le choix d'une convention de participation d'une durée de 6 ans à laquelle les agents restent libres d'adhérer ou pas a été fait.

L'appel à la concurrence a été lancé au mois de juillet dernier et 8 assurances ou mutuelles ont répondu. Après analyse des offres et en tenant compte des précisions obtenus en phase de négociation, l'offre de la Mutuelle Nationale des Territoriaux a été retenue.

L'offre de la MNT présente des prestations complètes avec un taux de cotisation compétitif ce qui en fait la mieux disante. Le taux initial de 0,55 % est figé sur les 3 premières années et le mécanisme d'évolution du taux en cas d'augmentation de la sinistralité est précis. Les excédents éventuellement dégagés sur les 3 premières années viendraient le cas échéant en atténuation de l'augmentation.

Avec un transfert des cotisations vers les plus de 50 ans de 23 %, l'offre de la MNT présente un fort degré de solidarité envers les agents ayant le plus besoin des prestations. Les outils de communication et la méthode de déploiement du contrat collectif à adhésion individuelle sont complets et pertinents. Les prestations complémentaires en matière de prévention, de soutien psychologique ou d'aide à la rédaction du document unique correspondent bien aux attentes de la collectivité. Le délai d'adhésion porté à 9 mois et évitant le recours aux questionnaires médicaux permet d'envisager l'adhésion la plus large possible au contrat. Enfin, la MNT s'engage sur un délai de versement des prestations sous trois jours à réception du dossier complet qui est le délai le plus court proposé.

Le taux de cotisation proposé de 0,55 % est inférieur à celui qui avait été envisagé au moment de l'élaboration du projet. Afin de respecter l'enveloppe budgétaire initiale de 138 000 €, nous avons retenu le principe d'une aide de la collectivité couvrant la totalité de la cotisation pour les agents ayant un indice majoré inférieur ou égal à 392. Au-delà, l'aide de la collectivité se limitait à 10 € par mois en laissant un reste à payer pour 230 agents. Ce taux de cotisation nous permet de proposer de revenir à la prise en charge complète des cotisations prévoyance de l'ensemble des agents comme cela est le cas dans le contrat actuel conclu par le COS avec la MNT. Cette modification correspond à une demande forte de la part des représentants du personnel.

Concernant la santé, nous avons fait le choix d'aider les agents à payer leur cotisation individuelle auprès des mutuelles labellisées. Cette aide sera modulée en fonction du quotient familial du foyer de l'agent répartis en trois tranches. Après sondage auprès des agents qui nous ont communiqué une attestation CAF ou leur avis d'impôt sur le revenu, nous sommes en mesure de déterminer les montants de ces tranches afin de respecter les objectifs d'effectifs par tranches

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de retenir l'offre de la Mutuelle Nationale des Territoriaux en prévoyance et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation jointe et tout acte permettant la mise en œuvre de cette convention.

- de prévoir que la totalité des cotisations de la complémentaire prévoyance de l'ensemble des agents sera pris en charge par la collectivité

- de retenir les tranches de quotient familial permettant de déterminer le montant de l'aide de la collectivité aux agents :

Tranche 1 quotient familial inférieur à 1250 € avec une aide de 18 € (objectif de 500 agents)

Tranche 2 quotient familial supérieur ou égal à 1250 € et inférieur à 1750 € avec une aide de 13 € (objectif de 350 agents)

Tranche 3 quotient familial supérieur ou égal à 1750 € avec une aide de 8 € (objectif de 80 agents)

Les montants des quotients familiaux seuils seront indexés sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE au 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2015.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *Nous nous abstenons sur le choix de la mutuelle et avons des réserves sur le choix fait par la municipalité de prendre pour base le quotient familial.*

Ce qui pourrait paraître a priori bon sens ne l'est pas... L'aide que propose la municipalité est une aide au salarié, pas à la famille. Le salaire, sous toutes ses formes (et il s'agit là d'une forme de salaire indirect) n'a pas à tenir compte du quotient familial. Les systèmes de redistribution devraient s'opérer ailleurs, par le biais entre autre de l'impôt, le versement des allocations familiales, mais pas par l'employeur. D'autant que cela signifie que l'employeur ait accès aux attestations CAF ou aux avis d'imposition des agents : il sort là de son rôle, je crois.

Par ailleurs, nous ne pensons pas juste le choix de la municipalité de limiter à 85 % la prise en charge par la prévoyance. Cela a bien sûr un coût mais c'est un choix politique de le faire porter sur les agents plutôt que sur l'employeur. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

aff n°DEL2013_344 : Parc animalier et végétal du Bourgailh - Projet SAVE - Convention de financement avec le Syndicat mixte Pôle touristique du Bourgailh et ouverture d'une autorisation de programme

Le projet SAVE porte sur la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien du projet du parc animalier et végétal « nouvelle génération » du Bourgailh, situé sur les communes de Pessac et Mérignac, au cœur de la grande coulée verte de l'ouest de l'agglomération bordelaise. Porté par le Syndicat Mixte Pôle Touristique du Bourgailh, il a fait l'objet d'une procédure de délégation de service public sous forme concessive, au terme de laquelle un contrat de DSP d'une durée de 25 ans a été conclu avec la SEML Zoo de Bordeaux-Pessac. Ce contrat a été notifié le 26 juillet 2013.

Cet équipement de loisirs, familial, ludique et pédagogique contribuera à enrichir l'offre touristique de la région Aquitaine et à prolonger le séjour des visiteurs dans l'agglomération bordelaise.

L'équipement générera une activité économique importante ; créateur d'emplois directs, indirects et induits, il participera au développement ainsi qu'au dynamisme du territoire.

Outre ses différentes missions de service public, la réalisation et la gestion du parc sera exemplaire, engagée et innovante.

Les visiteurs du parc seront sensibilisés aux diverses thématiques concernant le monde du vivant ; ils apprendront de façon ludique et pédagogique et seront initiés aux différentes actions menées par le parc tant au niveau de la conservation que de la recherche

scientifique.

Le visiteur sera acteur de sa propre visite, pas seulement observateur, il lui sera proposé différents dispositifs d'observation des espèces ; des espaces ludiques, des aires de jeux et des espaces de détente sillonneront la totalité du parcours.

Grâce à l'outil innovant « Savelab », outil de médiation qui sera mis en place sous forme d'application pour smartphones et qui délivrera des contenus géolocalisés et interactifs la visite sera dynamique enrichissante et adaptée individuellement à chaque public.

Un fonds de conservation sera créé (doté d'environ 300 000 € par an). Les actions menées par ce fonds (au niveau international, national mais également local et particulièrement aquitain), leur fonctionnement et leur utilité pour l'animal, le milieu et la population du territoire concerné seront présentées tout au long de la visite. Le fonds attribuera 40% de ses dépenses annuelles à des projets aquitains, 30% des dépenses alloués seront affectées à des projets de recherche scientifique.

Le projet SAVE mettra en place des programmes de recherche scientifique en milieu captif mais également en milieu naturel. Il développera des partenariats de recherche avec les universités et laboratoires nationaux et internationaux.

L'exemplarité se fera notamment en matière de construction, par son approvisionnement en matières premières (bois des Landes notamment), mais également au niveau de son fonctionnement et de la gestion du site par l'utilisation maximale des filières courtes et locales, la prise en charge et la valorisation de ses déchets, le traitement des eaux usées et l'appel à des structures d'insertion pour un certain nombre de tâches courantes.

Le projet sera partenarial par l'intervention d'un certain nombre d'acteurs : le monde environnemental, scientifique et pédagogique, les associations et les riverains notamment.

Symbole d'une démarche engagée et durable en vue de sensibiliser les visiteurs aux enjeux du monde du vivant, le projet Save proposera une visite originale et innovante de parc animalier et végétal par Biomes représentant les milieux suivants : urbain, forestier, ouvert et humide.

La réalisation de cet équipement permettra outre le développement de l'ouest Pessacais, de poursuivre la valorisation et la réhabilitation de manière exemplaire du secteur du Bourgaillh engagées depuis 1989 avec notamment la création de la colline du Bourgaillh ainsi que l'aménagement de la forêt promenade avec les emblématiques belvédères.

L'enveloppe globale d'investissements prévus sur la durée du contrat de DSP est de 40,6 millions €, dont 22 millions d'euros de financements publics. Au vu de l'intérêt du projet, il est proposé une participation de la commune au financement de cet investissement à hauteur de 7 000 000 €.

La convention de financement, annexée à la délibération, précise les engagements financiers de la ville. Le versement étant réparti sur 5 exercices de 2013 à 2017. Par ailleurs, le Conseil Régional participera à hauteur de 7 000 000 € et la Communauté urbaine de Bordeaux à hauteur de 8 000 000 €.

Le Syndicat Mixte Pôle Touristique du Bourgaillh, dont la ville est membre depuis sa création, en tant que maître d'ouvrage du projet versera une subvention d'investissement au délégataire du contrat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 7 000 000 € au Syndicat Mixte Pôle Touristique du Bourgaillh pour la réalisation du projet SAVE,
- d'ouvrir l'autorisation de programme « Projet SAVE » (n°13-2) d'un montant de 7 000 000 € comme détaillée ci-dessous :

Autorisation de programme 13-2: SAVE

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel	
	2013	2014	2015	2016	2017	Nature	Montant
Montant TTC							
7 000 000 €	500 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	500 000 €	Autofinancement et Emprunts	7 000 000 €

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui déclare : « *Vous nous faites une annonce, vous nous dites que les collectivités vont devoir payer 4 millions de plus. Moi, je vais vous faire trois annonces. Premièrement, le zoo actuel que nous avons payé 2,6 millions, rubis sur l'ongle, pour un résultat d'environ 50 000 € en 2012. Ce zoo, dont l'exercice vient de se terminer le 30 septembre, perd de l'argent. Je vais vous le démontrer. Deuxièmement, quand on parle de 22 millions d'euros d'argent public, on trompe les Pessacais. Ce n'est pas 22 millions, mais 35 millions d'euros d'argent public qui sont prévus dans la première phase du projet, sans compter les coûts indirects que sont le déplacement du centre de tri et la rénovation complète de l'avenue de Beutre, qui a besoin d'être rénovée mais qui pourrait l'être pour un coût bien moindre. Troisièmement, et c'est sans doute le plus important, cet équipement ne verra jamais le jour. Il ne verra jamais le jour, en tout cas pas sous cette forme.*

Je vais développer ces trois points.

Premièrement le zoo perd de l'argent. N'importe quelle personne sachant lire un bilan pourra faire cette constatation. L'équilibre n'a été atteint en 2012 que grâce aux intérêts du placement des 2,6 millions que Stéphane Da Cunha a emporté dans le courant de cet exercice. Pour information, la société a fait une demande d'apport en compte courant de 264 000 € le 23 octobre 2012, car elle avait un problème de trésorerie. Il est évident que le bilan 2012/2013 va être négatif, voire très négatif, d'autant que la fréquentation est moindre.

22 millions d'euros d'argent public, 7 du Conseil Régional, 7 de la Ville de Pessac et 8 de la CUB, c'est déjà énorme. Mais, sciemment, on oublie de dire que c'est le syndicat mixte du Bourgaillh qui a près de 71 % des actions de la SEML du Zoo de Bordeaux-Pessac. Pour info, la SAURE a près de 15 %, la CDC 8,81 % et la Caisse d'Épargne 5,50 %. ce qui veut dire que 71 % du fameux partenaire privé est en fait public, c'est le Syndicat mixte. Si on considère le budget de la première tranche de ce projet et donc le montant de 18,6 millions d'euros amené par le soi-disant partenaire privé, il y a donc 71 %, soit 13,2 millions d'euros qui sont encore de l'argent public. Je résume 22 millions d'euros d'argent public présentés dans la délibération, plus 13,2 millions d'euros d'argent public dans le cadre de l'apport du partenaire public/privé, c'est égal à 35,2 millions d'euros. A ce sujet, il suffit de voir la photo de la signature de la DSP prise par Sud Ouest cet été au Bourgaillh, c'est Patrick Guillemoteau et Dominique Dumont qui signent ensemble la DSP. Dire qu'il y a là un partenaire privé, à mon avis c'est grotesque. Voilà le tour de passe-passe qui est réalisé sous nos yeux. C'est tout simplement une tromperie.

Troisième point, cet équipement ne verra jamais le jour. Évidemment, nous l'avons dit et redit, si nous avons la majorité en mars prochain, ce projet néfaste sera abandonné au profit d'un aménagement bien moins coûteux que nous n'allons pas tarder à présenter aux Pessacais. Mais, même si c'est vous qui gagnez les prochaines élections municipales ; je ne vois pas comment, dans un contexte d'économies et de baisses des dotations de l'État, des collectivités vont pouvoir mettre en 5 ans 35 millions d'euros pour la réalisation d'un projet dont tout le monde sait qu'il va perdre de l'argent. 300 000 visiteurs prévus, au Conseil Municipal d'octobre 2008 c'était seulement 200 000, c'est une utopie. Le Savelab c'est seulement un gadget. Et les prix d'entrée à près de 20 € par personne, quand on sait que La Palmyre c'est seulement 15 €, c'est se moquer du monde. D'ailleurs, il me semble que

Stéphane Da Cunha, qui vous a vendu le zoo et qui devait être retenu pour la DSP, vous a écrit pour vous dire qu'il ne remettait pas d'offre car le projet n'était pas viable économiquement. Ce sera donc sans doute un projet qui sera repoussé, d'ailleurs il a déjà 15 ans, ou bien redimensionné. Mais je vous fais le pari que jamais il n'existera sous la forme du projet qu'on va nous présenter le 14 octobre à la Médiathèque. Mais encore une fois, j'ai la conviction que les cartes seront rebattues au mois de mars prochain.

Pour conclure, vous avez encore ce soir la possibilité de revenir en arrière sur ce projet mal conçu, mal calibré et surtout pas réellement financé, et de penser enfin d'abord aux besoins des Pessacais et pas au loisirs des Aquitains. Enfin, ceux qui viendront. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *Pour notre part nous ne revendiquons pas une plus grande part pour le privé. Si je suis contente d'entendre M. Martin et la Droite dénoncer un projet pharaonique, il ne me semble pas que lui et ses amis politiques en fassent autant à Bordeaux contre le Grand Stade, projet pourtant un cran au-dessus... Il faut garder un peu de retenue et il y a des choses et des effets de manche qui sont un peu lourds.*

Pour ce qui nous concerne, nous avons déjà eu l'occasion de dire ici ce que nous pensons de ce projet et notre opposition.

Nous ne mettons en cause ni l'intérêt du projet dans l'absolu (même si on peut avoir quelques questions sur le rapport bénéfice-coût du déplacement du zoo). Nous ne mettons pas non plus en cause la qualité du projet (même si nous sommes circonspects sur les retombées économiques espérées par la municipalité).

Ce que nous mettons d'abord en cause, c'est la priorité d'un tel projet. Nous l'avons dit, nous le redisons : les 22 millions d'euros publics que la ville de Pessac, la CUB et la Région s'apprêtent aujourd'hui à payer (sans préjuger de la note finale) n'auraient-ils pas eu une plus grande utilité ailleurs ? Quand et où la population, les jeunes et moins jeunes des quartiers ont-ils pu se prononcer, débattre de ce projet, apporter les leurs ?

Pessac est une ville agréable, elle se plaît à le dire et quand on a les moyens d'y vivre au moins dans certains quartiers, on peut être d'accord. Mais Pessac est chaque jour un peu plus une ville pour cadres et catégories socioprofessionnelles supérieures...

L'urgence et les priorités d'investissements doivent être en direction des autres parties de la population, cela serait peut-être moins prestigieux, moins visible, mais sûrement plus utile. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare : « *Écologistes, nous avons l'habitude de peser ce type d'initiatives sous deux angles, du global au local. Les intentions affichées par le Syndicat mixte et son délégué en font un projet global au service de la préservation de la biodiversité exogène et du développement touristique. Le vivant Aquitain serait également mis en scène au sein du parc. Un fonds de conservation sous la tutelle d'un comité scientifique déjà en place sera créé et 40 % de son action devra être consacré à des actions de préservation en Aquitaine. Le projet s'inscrit dans une dynamique de développement local, création d'emplois, recours à des matériaux locaux, le pin en particulier, partenariat avec des acteurs de l'insertion par l'économie notamment pour la restauration, mobilisation d'acteurs Aquitain du monde environnemental. Les gages environnementaux sont nombreux. Pour autant, ils ne nous satisfont que partiellement. Nous tenons à soulever trois interrogations. Quelle politique de préservation des nombreuses espèces d'intérêt régional, national et, pour certaines, communautaire présentes sur le site sera menée ? La délibération et la convention font l'impasse sur les applications du Code de l'environnement et de la Loi sur l'eau. Quel est le niveau d'exigence de notre ville ? Que souhaite-t-elle du délégué ? Éviter, réduire ou compenser, les documents présentés n'en disent rien.*

Le deuxième niveau d'interrogation concerne l'insertion du projet dans son environnement. Nous nous interrogeons sur les conditions d'accès au parc. Un parking doit être créé sur les terrains propriétés de la Ville de Mérignac. Ce site, c'est l'inventaire faune-flore réalisé pour le compte du syndicat mixte qui le souligne, a une valeur écologique encore supérieure aux

parcelles mises à disposition par notre commune. Qu'envisage le syndicat mixte et la Ville de Mérignac à ce sujet ?

Le coût d'aménagement du site est établi à 40,6 millions mais cette enveloppe n'est qu'une partie des besoins financiers puisqu'il convient d'y adjoindre la reprise des voiries, l'aménagement du parking déjà évoqué, la desserte en énergie et en eau ainsi que l'assainissement.

A cela devrait s'ajouter l'implantation d'un pôle d'information des visiteurs sur l'offre touristique locale. Un petit complément pour enrichir le projet.

Certes, le projet SAVE est parmi les grands projets de la CUB celui qui serait le moins onéreux. Les aménagements envisagés nous mettraient plus sûrement dans le peloton de tête des pôles Nature qu'un grand stade dédié au Foot-fric-spectacle. Pour autant, 7 millions d'euros d'engagement de la ville constituent une implication lourde pour le budget municipal. Elle devra trouver place au sein d'un PPI dont nous espérons voir se dessiner un plan Renouveau des parcs publics de la commune puisqu'ils sont dans un état très moyen. L'accès à la nature, fusse-t-elle mise en scène avec grande qualité, ne peut se réduire à un parc payant. La nature est une composante de l'épanouissement des familles. Chacune doit pouvoir accéder gratuitement à des parcs de proximité et de qualité. Ceux de Pessac sont vieillissants et sous équipés. A l'image du plan Aires de jeux, que j'ai eu le plaisir de piloter il nous faudra intensifier nos interventions. SAVE ne doit pas jeter une ombre à cette ambition. Face à l'augmentation de la pauvreté, face aux contraintes budgétaires qui vont s'accroître sur les communes, il nous faudra concevoir un PPI plus durable et plus solidaire. Sachons conserver les marges de manœuvre nécessaires.

Si pour le global, les intentions et leurs traductions par le délégataire, peuvent apparaître écolo-compatibles, le volet local nous interroge, c'est pourquoi, ce soir, nous nous abstenons. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Moulinier** qui déclare : « *Je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir mais j'entends des arguments qui ne sont pas nouveaux dans la bouche d'Éric Martin et il me semble qu'il y a une tendance inflationniste sur les montants. Je ne doute pas que pendant la campagne on ne soit plus à 35 millions mais à 50 millions.*

Pour mémoire, 35 millions si on compare aux chiffres qui nous sont donnés là et à ceux, par exemple, de la Cité des Civilisations du Vin, soit 46 millions, si on fait le même calcul c'est peut-être bien 50 ou 60 millions. A ce sujet, il y a eu un vote à la CUB, et sauf erreur de ma part, tous les élus communautaires pessacais qui sont ici, ont voté pour cette cité. Pour le zoo, une seule personne s'est abstenue parce que c'est le même combat, c'est le même objet, le même intérêt d'agglomération, c'est Frank Raynal.

D'un côté, on défend pour Bordeaux un projet qui est aussi, sinon plus budgétivore, sans en connaître les retombées et de l'autre, on ne veut pas apporter à Pessac ce petit plus qui permettrait de développer cette zone d'une manière nettement moins urbanisée que ce qui était prévu en 1989. Il y a derrière tout ça des arrières pensées de bétonnage et il faut le dire et il faut que les Pessacais le sachent. De même qu'il faut qu'ils sachent qu'à la Communauté urbaine, sur le vote du budget, il y a un élu qui vote contre Pessac et pour Bordeaux et que l'ensemble des élus pessacais ont voté pour Bordeaux. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Olivier** qui déclare : « *Au-delà des intentions électorales que cette discussion contient implicitement, je voudrais en profiter pour replacer ce dossier dans le cadre plus global de l'agglomération bordelaise. Je vais enfoncer le clou. Je rappelle que ce dossier est venu une première fois en conseil de communauté urbaine et il se trouve qu'une majorité des élus a demandé des éclaircissements sur son montage financier et sur sa gouvernance. Le Président avait donc retiré le dossier. C'est repassé à un conseil suivant, où là, 119 des 120 élus communautaires ont été convaincus et ont voté pour, à l'exclusion de notre collègue Franck Raynal.*

En aparté à ce dossier, quand nous ferons le bilan de cette mandature, je souhaiterais que

ce bilan soit consolidé et prenne en compte les aides massives de la CUB en direction de Pessac. Si vous ajoutez à vos budgets la voirie, l'eau, l'assainissement, les transports et la culture, les loisirs et les sports, c'est non négligeable.

Je rappelle que la CUB intervient dans ce qui n'est pas de sa compétence. En l'occurrence, cette affaire n'est pas de sa compétence. Mais elle intervient quand même si elle juge qu'une affaire est d'importance métropolitaine, que c'est un élément structurant d'agglomération. Je citerais ce qui a été fait à la CUB, pendant la mandature ou juste avant, et où elle a participé financièrement de manière non négligeable, des dizaines de milliers d'euros, le Grand Musée du Vin à Bordeaux, le Grand Stade à Bordeaux, la grande Salle de spectacle à Floirac, le rocher Palmer à Cenon, le futur projet des Cascades de Garonne à Lormont et le projet SAVE à Pessac. De quoi j'ai parlé, la muséologie du vin, le sport, les grands spectacles et enfin un parc animalier à qui je donne une importance régionale. Je regrette souvent d'avoir à dire cela, il faut qu'on ait des ambitions pour Pessac. C'est la troisième ville de l'agglomération bordelaise, la quatrième d'Aquitaine et on n'a pas d'ambition. C'est pourquoi je regrette la salle événementielle de Bellegrave. Pour une fois qu'on peut en avoir et qu'on peut les réaliser parce qu'on a des aides d'autres collectivités, je dis profitons en ! »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « *Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais étant personnellement mis en cause je me dois de dire quelques mots. Tout d'abord, je dirais qu'il est amusant de voir que cette mandature se termine sur le débat autour du grand projet qui avait commencé cette mandature. C'est montrer la réactivité avec laquelle vous menez les dossiers. Je dirais que c'est à l'image de ce mandat, c'est-à-dire qu'il est plat. Effectivement, on continue, on se relance sur quelque chose qui était déjà présent au démarrage. C'est ce que vous appelez, Monsieur Olivier, avoir une ambition pour Pessac. Souvenez-vous Monsieur le Maire, avec Monsieur Martin, nous étions venus vous voir en 2008, avant que le dossier soit présenté à la CUB, pour vous présenter un contre projet. Contre projet d'ailleurs, que j'avais transmis à l'ensemble des élus communautaires et ça n'avait pas contribué pour peu au fait que le dossier soit retoqué et qu'il repasse une séance plus tard. Mais je vais y revenir. Lorsque vous nous aviez vus, dans votre bureau, vous aviez dit : « Mais M. Raynal, M. Martin vous manquez d'ambition. Il faut un grand équipement pour Pessac. » Et ce que nous vous proposons pour le zoo, qui gagnait de l'argent, qui fonctionnait correctement, qui avait été remonté depuis 4 ans par Stéphane Da Cunha, c'était que les moyens lui soit donnés de s'étendre et de prendre une importance, sans doute moins rêvée, que celle que vous nous présentez, mais une importance quand même. Cela avait l'avantage de ne rien coûter ou quasiment rien en argent public. En 2008, c'était une autre époque, c'était une époque où la crise n'était pas encore passée, c'était une époque où on pouvait encore rêver. Aujourd'hui, c'est terminé, on l'a dit, on l'a redit et les finances publiques nous le rappellent tous les jours.*

En terme de mémoire, je voudrais également souligner un élément que je trouve personnellement assez symptomatique d'une forme d'usure, sans doute, des élus municipaux, en tout cas des deux qui sont intervenus en me mentionnant, puisque vous avez une excellente mémoire, MM. Moulinier et Olivier, des promesses du candidat de 1989 mais visiblement une bien moins bonne sur ce qui s'est passé en conseil communautaire en novembre 2008. Alors, je vais me charger de vous la rafraîchir. Je n'aurais pas l'affront de vous dire que lorsque l'on se souvient des événements les plus récents avec difficulté alors qu'on se souvient très bien des événements passés c'est que l'âge en général vous gagne.

En novembre 2008, je n'ai pas été le seul à voter contre ce projet. Nous étions trois, effectivement nous n'étions pas très nombreux. Et vous confondez mon vote contre les contrats de co-développement et mon vote contre le projet SAVE. Contre le projet SAVE, nous étions trois, dont un appartient aujourd'hui au groupe Europe-Écologie-Les Verts, Monsieur Asseray. J'espère qu'il aura le même courage lorsqu'il sera amené à voter à nouveau en conseil de communauté dans quelques semaines. Le groupe Communauté

d'Avenir s'était abstenu. Ça aussi, il faut s'en souvenir. Qu'est-ce qui avait amené ce groupe à s'abstenir. Ils ont cru une mention qui figure dans le texte de la délibération de la CUB concernant l'intégralité du coût, que nous avons tous payé pour l'achat du zoo, 2,6 millions, prix qui était manifestement surévalué et qui avait amené au retrait du projet. Dans la délibération, il est dit que celui qui encaissera ce coût sera celui-là même qui déposera l'offre. C'était au mépris de toute considération juridique, c'était un habillage, un écran de fumée qui a suffi à rassurer certains. Aujourd'hui, nous avons celui qui a empoché 2,6 millions qui est parti avec ses 2,6 millions sans même présenter d'offres. C'est aussi pour ça qu'aujourd'hui, nous sommes amenés à présenter une offre avec un pseudo partenaire privé qui en fait est à 70 % composé du public, c'est-à-dire de nous-mêmes. La photo de la signature était symptomatique. Vous dites que c'est un projet régional, communautaire, qui étaient présents lors de la signature de la DSP, 4 élus pessacais et le seul qui ne soit pas élu municipal c'est Alain Rousset. Il y a duperie, il y a tricherie, il y a mensonge. »

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Raynal, qu'aussi bien dans le rapport de ce qu'il dit sur les personnes que dans les mots qu'il emploie, il doit rester correct.

Monsieur Raynal répond que vu la manière dont il est mis en cause, il pense être correct dans la manière dont il s'exprime. Il ajoute « *que les 7 millions d'euros que la Ville de Pessac est amené à consacrer à ce projet SAVE, c'est exactement la somme qui a manqué pour faire la grande salle sport-événements de Bellegrave.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Laversanne** qui déclare : « *Je voudrais remettre un petit peu de rigueur dans les chiffres. Parce que là j'entends des choses qui m'étonnent et qui m'inquiètent quand elles sont dites de la part d'un chef d'entreprise qui visiblement pratique la comptabilité créative, ou quelque chose de ce genre-là, dans la manière dont vous calculez et vous mélangez à la fois le capital, l'investissement, les emprunts, tout... pour essayer d'arriver à vos fins. Donc, soyons clairs, il y a 22 millions de subventions publiques qui sont prévues et pas un euro de plus. Le reste c'est de l'emprunt et de l'auto-financement. Quelque soit la nature de la structure qui le fait, c'est de l'emprunt et de l'auto-financement, payés par les résultats du futur parc. La DSP exige explicitement qu'il n'y aient pas de subventions complémentaires au cours de son exécution. Au passage, les 22 millions incluent la création des parkings par la CUB.*

Ensuite, sur le zoo actuel, c'est 40 K€ de résultats, le précédent c'était 100 K€ avec effectivement une fréquentation qui fluctue, c'est une attraction de plein air. Mais c'est un résultat positif pour un peu moins de 100 000 visiteurs. Je ne vois pas comment à partir de ça vous pouvez extrapoler que le résultat du futur projet SAVE sera non positif. Quand on voit le Business Plan de ce projet, on s'aperçoit qu'effectivement il a une très bonne rentabilité. Ce que vous oubliez de dire, c'est que les 70 % de détention par le public, c'est aussi 70 % des résultats qui vont venir et qui vont largement compenser les redevances payées chaque année. Au contraire d'autres projets c'est un projet qui a une rentabilité qui est visible dès aujourd'hui et qui ramènera du résultat dans l'escarcelle publique.

Il y a un financement qui est effectivement privé, je ne comprends pas comment vous mélangez les deux, même si la détention est à 70 % du capital. N'empêche que quand on fait un emprunt cela reste un emprunt privé.

Sur les retombées, il y a aussi les retombées indirectes sur le territoire. Vous l'avez lu, sur la durée de la DSP, c'est évalué à environ 90 millions d'euros. C'est énorme. En terme d'emploi, c'est 80 emplois pendant la construction, 50 ETP (environ 70 personnes) pour l'exploitation. On ne peut pas négliger ce type de retombées sur notre territoire. Il y aura aussi des retombées en terme d'image, de tourisme sur Pessac, de visibilité. Vous citez La Palmyre, s'il n'y avait pas un zoo à La Palmyre, personne ne connaîtrait La Palmyre. S'il n'y avait pas un zoo à Beauval, personne ne connaîtrait Beauval. C'est aussi de la renommée qui va venir sur Pessac, des visiteurs qui viennent à Bordeaux qui viendront visiter Pessac. Sur l'aspect social, plus de 2 000 billets sociaux par an, un tarif d'abonnement qui

permettra pour deux fois le prix du billet de venir autant qu'on veut par an dans le zoo. Il ne faut pas dire non plus que cela n'a pas d'intérêt pour la population locale. Et je suis persuadé que les jeunes et les moins jeunes de Pessac et de l'agglomération viendront sur ce zoo.

Alors, concernant l'aménagement, les parkings prévus sur la zone nord, côté Mérignac, sont justement prévus en dehors des zones marquées comme zones d'intérêt. Même si, ces zones d'intérêt, dans l'étude qui a été citée, ont été vues comme liées à des caractères exogènes car ce sont des remblaiements qui ont créés ces zones d'intérêt écologique.

Deuxièmement, plus de 300 000 € par an pour la fondation pour la conservation des espèces dont 40 % pour la conservation des espèces aquitaines. Donc des retombées largement supérieures à tout ce qui se fait par ailleurs sur le territoire.

Monsieur Raynal, quand vous dites que le zoo a été remonté par M. Da Cunha, vous remarquez au passage qu'il y a beaucoup investi et qu'il a pris des risques. C'est peut-être normal aussi qu'il fasse une plus-value en sortant. Si justement, M. Da Cunha a jeté l'éponge, et vous le savez parfaitement, c'est parce qu'il n'avait pas la capacité à investir suffisamment en tant que privé pour compléter l'investissement. C'est pour cela qu'il n'a pas donné suite. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui se déclare : « *très content que M. Laversanne parle des emplois et intervienne sur ce sujet. Lors de la dernière réunion du Syndicat Mixte du Bourgaillh, Monsieur Guillemoteau m'a dit qu'on pouvait croire à du baronnage -vous savez l'accord entre un joueur et un croupier - car je lui posait des question lui permettant d'apporter des précisions pour appuyer son discours. Je vais faire la même remarque, vous me parlez des emplois générés par le projet. Moi, je vais pouvoir vous répondre. Premièrement, lors de la première commission, il a été évoqué le chiffre de 40 emplois en ETP dont 10 reprises et 10 ETP d'emplois saisonniers. Donc, pas 60 mais plutôt 50. Les ETP d'emplois saisonniers, bizarrement, étaient calculés sur l'année et non sur la saison. Je trouve ça étonnant qu'on puisse lisser sur un an les emplois des saisonniers alors qu'on ne connaît pas encore le nombre de mois que va durer la saison. Ça dépend un petit peu du climat. Deuxièmement, lors du Conseil d'octobre 2008, vous parliez de 200 000 visiteurs mais aussi de la création de 100 à 150 emplois. Donc, pour 200 000 visiteurs on crée 150 emplois, mais pour 300 000, on n'en crée plus que 40. C'est extraordinaire. Soit c'est de l'amateurisme, soit on arrange les chiffres comme on veut. Je pense qu'il y a un peu des deux.*

Qu'on ne viennent pas me dire qu'en plus on va créer des dizaines d'emplois indirects, chacun sait ici que cela n'est pas vrai. Je résume 35 millions d'euros d'argent public pour 40 emplois créés, c'est égal à près de 900 000 € par emploi. Vous êtes plus forts que Pôle-Emploi et SFR réunis pour nous arranger les chiffres du chômage.

Concernant la rentabilité future du parc, souffrez Monsieur Laversanne, qu'un autre chef d'entreprise, qui je pense est meilleur que nous deux réunis, M. Da Cunha, nous départage. Il a dit, il a écrit « je ne candidate pas, parce que ce n'est pas économiquement viable. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Laversanne** qui déclare : « *Sur les emplois, ou vous ne voulez pas entendre ou vous ne comprenez pas la différence entre un emploi et un ETP. Il y a bien 40 permanents, ce sont des ETP à l'année, et une trentaine de saisonniers, ce qui équivaut à 10 ETP, parce que calculé sur 1/3 d'année à peu près. Effectivement, on ne sait pas aujourd'hui s'ils seront employés du 22 avril au 12 octobre ou du 25 avril au 15 octobre. Ne jouez pas sur les mots, vous avez très bien compris et comme d'habitude vous déformez la réalité. Vous répéter 35 millions, je suis désolé c'est 22 millions et pas un euro de plus. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Sud Ouest a eu la bonne idée aujourd'hui de publier un débat entre Alain Juppé et Vincent Feltesse sur l'avenir du développement économique dans l'agglomération bordelaise. Qu'ont ils dit, et l'un et l'autre, que l'avenir de*

l'agglomération bordelaise, dans les années qui viennent, sera organisé sans doute autour de l'industrie, et il faut davantage de bassins industriels sur l'agglomération, mais également autour de l'économie du tertiaire, et notamment de l'économie des loisirs et du tourisme. Le projet de la CUB c'est de faire, notamment autour des trois grands projets communautaires, la muséologie du Vin, les Cascades de Garonne et le Parc Animalier et Végétal du Bourgailh, d'essayer d'offrir des circuits touristiques possibles. A ce projet, je ne peux que donner mon accord. Quand on regarde les débats au sein de la CUB sur ces questions, à part M. Raynal, tout le monde est quasiment d'accord et tout le monde le sait bien. D'une certaine manière, je dirais que pour Pessac, la Droite pessacaise est toujours en retard. Vous votiez contre l'extension, la reconfiguration du Cinéma Jean Eustache lors de la dernière mandature. Rappelez combien vous avez bataillé pour empêcher le Jean Eustache de se développer. Et regardez la réalité de ce qu'est aujourd'hui le Jean Eustache, la réalité de son succès, autour de l'université populaire. Vous étiez, vous êtes toujours contre, ce tourisme et cette attractivité que nous pouvons développer aujourd'hui et demain sur Pessac. De ce point de vue, je dois dire que je suis particulièrement heureux, en tant que Maire, que ce projet arrive enfin à conclusion et qu'en 2017, nous puissions ouvrir ce grand zoo. Vous étiez contre également le numérique. Vous êtes toujours avec un avenir en retard et nous nous avons un avenir d'avance sur les projets, sur ce qu'il faut faire pour la ville, sur l'âme de Pessac.

J'ai reçu il y a quelques jours un coup de fil du Président de l'Office du Tourisme de Bordeaux, qui me dit nous sommes en pleine réorganisation de notre site et nous voudrions offrir encore davantage Pessac et même peut-être le moment venu pourquoi ne pas faire de la publicité autour du futur parc. Donc, mes chers collègues de la Droite et du Centre, il faudra vous mettre un peu d'accord avec vos collègues de Bordeaux. Quel est notre objectif à nous tous, c'est de faire que cette agglomération bordelaise soit attractive, de faire que cette CUB soit un pôle de développement européen autour de son tourisme, de son économie, de son université. C'est ça l'enjeu, c'est ça le but. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas être extrêmement attentif à tout ce qui se passe dans la Ville. Nous le sommes et tout ce que nous faisons est tourné autour de cet objectif. Je suis très fier de présenter ce projet aujourd'hui au vote du Conseil Municipal parce que c'est un projet innovant, créatif qui donne de l'attractivité à la Ville et qui va non seulement créer des emplois mais aussi respecter l'environnement. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention : Thierry HOFER, Laure CURVALE, Frédéric DANJON, Patricia FENOCCHIO

Contre : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Eric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE, Pascal BREUZARD, Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

M. GUILLEMOTEAU et Mme DUMONT ne prennent pas part au vote.

aff n°DEL2013_345 : Centre d'Activités des Echoppes – Renouvellement de la convention de mise à disposition avec la D.R.A.C

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine (D.R.A.C) occupe divers locaux au sein du bâtiment D, cadastré section BM n°272, du Centre d'Activités des Échoppes dans lesquels elle a installé un centre archéologique spécialisé dans l'étude, la conservation et le traitement des vestiges archéologiques humains de la préhistoire jusqu'à l'époque moderne. Ce centre répond également à des objectifs culturels (séminaires, conférences...) et pédagogiques (classes culturelles, travaux pratiques...).

La D.R.A.C souhaitant poursuivre son activité et ses besoins en matière de stockage de collections archéologiques, de salles d'étude et d'espaces dédiés à la médiation scientifique nécessitant l'occupation des locaux municipaux, il a été décidé de renouveler la convention de mise à disposition établie à son profit.

Il y a lieu de renouveler la convention de mise à disposition au profit de la D.R.A.C à

compter rétroactivement du 01/10/2012 pour une durée de six années. Cette convention s'établira à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition avec la D.R.A.C pour les locaux situés au sein du bâtiment D du Centre d'Activités des Échoppes aux conditions mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_346 : Centre d'Activités des Echoppes - Renouvellement du bail avec l'association ENVIE GIRONDE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2008, il avait été autorisé le renouvellement du bail conclu avec l'association ENVIE GIRONDE pour des locaux qu'elle occupe depuis 1998 au sein du Centre d'Activités des Échoppes, bâtiment F lot n°16 pour 133 m² environ.

Ce bail étant arrivé à échéance au 31 juillet 2013, il y a lieu de le renouveler pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} août 2013. Le loyer annuel qui s'élève à 8 527,29 € au 1^{er} janvier 2013 est maintenu et il sera indexé annuellement sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement du bail avec l'association ENVIE GIRONDE ayant pour objet la mise à disposition du lot n°16 dans le bâtiment F du Centre d'Activités des Échoppes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *Nous sommes bien sûr pour le renouvellement du bail avec ENVIE Gironde qui œuvre à l'insertion par le travail. Et à ce sujet, je voudrais revenir sur la politique du gouvernement dans le domaine de l'emploi. D'autant que c'est à ENVIE Gironde que le 1^{er} ministre a fait quelques annonces, dont l'octroi nationalement de 25 millions d'euros supplémentaires à ce secteur d'activité (une somme que personne ne refusera mais dont on mesure vite les grandes limites quand on la compare, par exemple, aux millions d'argent public pour les projets de la CUB dont nous avons parlé tout à l'heure...) et cela alors que, comme le faisait remarquer le président d'ENVIE Gironde, cela fait 10 ans que l'aide au poste n'a pas été revalorisée.*

Plus largement, Jean-Marc Ayrault a expliqué qu'il « disait non à la fatalité du chômage, non à la résignation » et qu'il ne faut « jamais baisser les bras »...

On aimerait le croire. Mais alors que les patrons du bricolage ont organisé un vaste chahut le week-end dernier pour l'ouverture des magasins le dimanche (revendication régulière depuis nombre d'années) on a vu le gouvernement se mettre immédiatement au garde à vous et convoquer dans la précipitation une réunion ministérielle dès le lundi matin. Il ne restera plus après qu'à autoriser Séphora et d'autres à ouvrir la nuit ? Pourquoi ne pas bousiller un peu plus le droit du travail et éliminer les quelques garde-fous qui restent ?

Aujourd'hui les jeunes, qualifiés ou non, ne trouvent que des emplois sous-payés, aux horaires joliment dits « atypiques » et doivent cumuler soit étude et boulot pour ceux qui arrivent à faire des études soit plusieurs petits boulots pour pouvoir survivre. Quel qu'en soit le coût pour leur santé et leur vie sociale et familiale.

Et cela a un lien direct avec Envie Gironde et avec tous ceux qui aujourd'hui galèrent pour trouver un emploi. Nous sommes dans une immense essoreuse qui détruit toute embûche au droit des grandes entreprises de faire du fric, une fuite en avant qui s'accélère et un gouvernement le petit doigt sur la couture du pantalon. Et cette essoreuse là, elle ne laisse

aucune place aux accidentés plus ou moins graves de la vie, à ceux qui, comme à ENVIE Gironde, ont juste besoin d'un coup de main et d'un peu d'attention. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « *Nous avons eu récemment le plaisir de visiter ENVIE Gironde et je voudrais dire combien ce qui est fait dans cette association et par tous les acteurs qui sont là depuis des années est absolument remarquable. Je le dis parce qu'on nous fait des procès sur notre approche de l'insertion, du social et de l'économique. Tous les âges sont représentés parmi les personnes qui bénéficient de cette insertion par l'économique. Tous sont là pour témoigner que c'est une parfaite réussite avec, l'an dernier, 82 % de ceux qui y sont passés et qui ont trouvé du travail. Et les clients eux-mêmes sont satisfaits du service puisque c'est également une réussite économique. »*

Monsieur le Maire rappelle que depuis près de 25 ans cette association en perpétuel développement a ainsi pu bénéficier de l'aide de la Ville, du Conseil Général et du Conseil Régional.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_347 : Immeuble Saint-Martin - Renouvellement du bail avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

La Caisse d'Allocations Familiales de Gironde (C.A.F), dans le cadre de sa politique de proximité et d'amélioration de la qualité des services offerts à ses allocataires a créé à Pessac en avril 1996 un Point Relais dans l'immeuble sis 22 boulevard Saint-Martin.

Lors de l'acquisition de cet immeuble par la commune en 2002, il a été décidé de maintenir ce Point Relais et donc de poursuivre le bail conclu initialement par la C.A.F et l'ancien propriétaire. Ce bail a fait l'objet d'un premier renouvellement suivant une délibération prise en Conseil Municipal en date du 10 juillet 2003 pour la période allant du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2013.

Ce bail étant arrivé à échéance, il y a lieu de le renouveler. Il s'agit de maintenir les services de la C.A.F dans l'ensemble immobilier sis 22 boulevard Saint-Martin cadastré section CW n°309 constitué de locaux à usage de bureaux en rez-de-chaussée de l'aile ouest du bâtiment. Ces locaux d'une superficie approximative de 180 m² correspondent à une partie du lot 7000001 auxquels sont rattachés quatre places de stationnement. L'occupation est consentie à titre gratuit pour une durée de dix ans commençant à courir à compter de l'échéance du précédent bail, soit le 1^{er} août 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement du bail consenti à la C.A.F ayant pour objet la location d'un ensemble immobilier sis 22 boulevard Saint Martin,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_348 : Centre ville - Convention d'objectifs pour la réalisation d'une opération d'habitat coopératif

Afin de diversifier l'offre de logements sur son territoire et de favoriser le parcours résidentiel des ménages les plus modestes, la Ville de Pessac a sollicité l'Union d'Économie Sociale PACT (UES) pour réaliser une opération d'habitat coopératif. Cette opération a pour objectifs de favoriser :

- la mixité sociale, en diversifiant les plafonds de ressources des coopérateurs,
- la démarche participative, autour de la conception de leur habitat,
- la solidarité et la démarche collective, autour d'un projet de coopérative.

Le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'opération permettra d'accéder à la propriété dans des conditions sécurisées et à coûts maîtrisés, l'objectif étant d'avoir un projet élaboré avec un minimum de 50% de primo accédant répondant aux critères de l'accession sociale.

Cette opération sera réalisée sur la parcelle BR 181 appartenant à la CUB d'une contenance d'environ 380 m², sur laquelle 4 à 7 logements et un commerce pourront être construits.

L'UES accompagne l'ensemble du projet jusqu'à l'achèvement du programme.

La rémunération du travail de l'UES est assurée dans le cadre d'une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la coopérative par les coopérateurs directement. Elle est perçue par tranches suivant l'engagement du contrat coopérateur.

Toutefois, le travail de constitution du groupe des coopérateurs n'est pas compris dans cette rémunération puisqu'il s'agit d'étudier les candidatures de plusieurs personnes et ménages avant de constituer le groupe des coopérateurs. Le PACT Arim s'engage à recruter les coopérateurs, à les accompagner individuellement et à les former à toutes les problématiques de l'accession à la propriété et au modèle économique collaboratif.

Ce temps de travail est aussi un temps décisif pour mettre en œuvre les éléments de la politique Habitat de la Ville de Pessac et construire la démarche de constitution du groupe des futurs coopérateurs.

Aussi pour initier le projet de coopérative et prendre en charge la constitution du groupe des coopérateurs, la Ville de Pessac s'engage à verser à l'UES une contribution financière d'un montant de 16 000 à 28 000 euros maximum pour 4 à 7 logements. Ce montant correspond à la participation de la Ville de 4 000 euros par logement dans le cadre de la délibération portant sur l'accession sociale à la propriété.

Cette opération s'inscrit dans l'Agenda 21 au titre du Défi Solidarité Locale afin de contribuer au logement durable pour tous.

Monsieur Verdon ajoute : « *En ce qui concerne la publicité, nous avons l'intention de mettre un panneau sur site et une information dans le magazine municipal. J'attire votre attention sur le faible nombre de logements qui pourraient être construits en fonction de la configuration et de l'exiguïté de la parcelle. Il est évident que nous ne pouvons pas donner une publicité nationale à ce genre d'opération. Par ailleurs, en ce qui concerne le choix des coopérateurs, c'est la Ville qui en est responsable et nous avons décidé pour éviter tout problème et toute interprétation de procéder, si nous avons plus de coopérateurs que de logements, par un tirage au sort* »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de la participation de la Ville à l'UES PACT Arim afin de constituer le groupe de coopérateurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Curvale** qui souhaite souligner l'intérêt et l'originalité de la démarche. Elle déclare : « *Nous avons déjà eu l'occasion, côté communautaire, de voter une charte du Réseau national des Collectivités pour l'Habitat participatif. Ceci en est une des déclinaisons. Nous rejoignons ce qui est lancé ailleurs, encore sous la forme d'expérimentation, à Toulouse, Grand Lyon, Strasbourg. Effectivement c'est une façon d'impliquer davantage les habitants dans le choix de leur habitat, dans leur conception, de s'appuyer sur un esprit coopératif – bien connu à Pessac, puisque la Cité des Castors, c'était aussi une façon de mutualiser et d'avoir encore aujourd'hui des équipements communs comme le château d'eau ou la maison au centre du quartier. Donc, on connaît aussi les écueils, c'est à dire que les difficultés c'est souvent l'accès au foncier. Là on a une petite parcelle dont on va pouvoir visiblement tirer le maximum en terme de mixité, de logement. C'est un début pour ce type d'habitat et après, arriver à faire que chaque habitant se sente impliqué dans le projet commun. L'accompagnement proposé est une façon d'avancer en attendant que ce type d'habitat participatif se développe plus largement sur Pessac ou sur la CUB.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Verdon** qui déclare qu'ils sont en train de travailler avec une équipe de jeunes architectes extrêmement enthousiastes sur un projet un peu différent qui pourrait mixer de l'accession sociale à la propriété, du logement social classique et du logement social coopératif. Les locataires pourraient bénéficier d'un certain nombre de locaux communs et d'échange de services. Il pense c'est une innovation qu'il espère pouvoir mener à bien du côté du Pontet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_349 : Quartier de Magonty - Mise en place d'un périmètre de prise en considération

Le quartier de Magonty est situé dans le quart Nord-Ouest de la partie urbanisée de Pessac. Au cours des travaux liés à l'élaboration de la révision du Plan local d'Urbanisme, il a été identifié comme secteur en interaction forte avec la nature. Il se trouve de plus en contact avec le secteur agricole et naturel qui a lui aussi fait l'objet d'une étude préalable à la mise en place éventuelle d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et naturels Périurbains (PPEANP). Cette étude a également fait dégager des problématiques fortes en matière de préservation de couloirs de bio-diversité qui se prolongent en milieu urbain et notamment à Magonty.

Au delà de la procédure de révision du PLU et de son calendrier, il apparaît opportun de poursuivre la concertation et la réflexion sur les perspectives d'évolution de ce site. C'est pourquoi, il est proposé de préserver l'avenir par la mise en place d'un périmètre de prise en considération selon l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme qui permettra de parfaire l'étude lancée à la demande de la Ville par la Communauté Urbaine et surseoir à statuer aux demandes d'autorisation d'urbanisme qui interviendraient avant la livraison de l'étude et la mise en place d'outils de programmation urbaine.

Monsieur Verdon ajoute : « *En clair, il y a sur Magonty des enjeux particulièrement importants en matière d'espaces naturels et d'activités agricoles. Par ailleurs, il y a une forte pression foncière et des vellétés d'urbanisation qui ne datent pas d'hier. Nous voulons prendre le temps de la réflexion. La CUB a accepté de mener une étude qu'elle a confié à l'agence d'urbanisme. Par conséquent, pour éviter tout projet qui irait à l'encontre de nos objectifs, nous souhaitons avoir le possibilité de surseoir à statuer sur des permis de construire qui ne correspondraient pas à ces objectifs.* »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'un périmètre de prise en considération sur le secteur « PESSAC – secteur Magonty » figurant sur le plan,
- de solliciter la création de ce périmètre de prise en considération auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- de solliciter la Communauté Urbaine de Bordeaux à engager les procédures de publicité du présent acte et de mise à jour du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « *Il est un petit peu facile d'agiter la menace de l'urbanisme alors même que c'est vous qui êtes en place depuis déjà de nombreuses années et qui, ces derniers temps, avaient fait pousser un certain nombre de projets et avaient geler un certain nombre d'autres pour surtout ne pas avoir à vous décider et à vous dévoiler avant les élections municipales. Je trouve qu'il est un petit peu fort de nous accuser d'intentions d'urbaniser à outrance.*

Je voudrais faire quelques remarques sur ce projet de périmètre de prise en considération. D'abord, je voudrais savoir pourquoi on se limite à ce périmètre qui est bien plus étroit que celui du projet de PPEANP qui a été étudié pendant de nombreuses années, qui a beaucoup fédéré contre lui et que je pensais aujourd'hui disparu. Par ce projet de délibération, vous semblez en ressusciter au moins une partie. Et, vous voulez même

poursuivre dans cette direction en arguant de deux arguments. D'une part, la nécessaire poursuite des études, or je rappelle quand même que le PPEANP cela fait quelques années qu'on en parle et des études ont déjà été menées. Je ne sais pas pourquoi il faut encore faire des études. Je rappelle quand même que si le projet de PLU avait respecté le calendrier initial, c'est à dire une adoption en conseil de CUB en cette fin d'année 2013, les études il aurait bien fallu qu'elles soient achevées. Je m'aperçois que le fait que cela ait été repoussé de deux ans, cet été, fait que, tout d'un coup, on se donne la possibilité de faire toute une série de nouvelles études qu'on aurait pu faire plus tôt. Et donc, laisser un certain nombre de propriétaires dans l'expectative, dans le doute, et pour certains dans l'impossibilité de réaliser ce qu'ils souhaitent faire sur leur parcelle. Il me semble que lorsqu'on fait d'un périmètre de prise en considération, on le fait pour un projet précis pas simplement pour un objectif très vague.

Deuxième argument que vous apportez, c'est le fait de pouvoir poursuivre la concertation. C'est vrai, je ne suis qu'un jeune élu, aussi jeune élu que vous êtes jeune maire. Permettez-moi de m'étonner lorsque vous dites que vous allez approfondir la concertation, lorsqu'on voit comment la concertation est menée sur Pessac depuis le début du mandat. Sincèrement, ce n'est pas un modèle. Ou du moins avez-vous essayez de mettre en œuvre un contre modèle. Ce n'est certainement pas l'argument qui doit permettre de dire qu'on va encore retarder pendant deux à travers un périmètre de prise en considération.

De retards en délais, ce qui est en quelque sorte un peu votre marque de fabrique de constamment retarder pour prendre les décisions. Et c'est nous qui, soi-disant, avons des projets d'urbanisme qui seraient délirants. Tout cela ne me paraît pas clair, tout cela n'est pas respectueux de la population pessacaise et de sa légitime envie de clarté. Pour cette raison, nous ne pouvons pas voter cette délibération. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Verdon** qui déclare : « *Pour moi, le PPEANP n'a jamais été un épouvantail. C'était un instrument qui était de la responsabilité du Conseil Général et qui a été fort utile parce qu'il a permis un diagnostic de ce secteur qui donne des pistes pour la gestion des espaces naturels et agricoles et la pérennisation d'un certain nombre d'activités. Si nous n'avons pas voulu aller plus loin, c'est parce que nous n'avions pas les modes de valorisation et de gestion apportés de façon claire par la CUB. N'empêche que les espaces naturels et agricoles, nous souhaitons absolument les préserver contre sans doute votre volonté puisque j'entends que vous plaignez certains propriétaires qui devront encore un peu attendre. Nous avons d'autres instruments juridiques pour le faire. La coulée verte est préservée par un certain nombre de dispositions, que ce soient les zones humides, que ce soient les espaces boisés à conserver, que ce soient les zonages du PLU tout simplement. J'ai déjà dit que nous n'avions pas l'intention de remettre en cause ces protections qui datent de fort longtemps. En ce qui concerne l'étude, elle n'a pas attendu la décision du bureau de la CUB de repousser l'adoption du PLU. Elle était engagée avant, à la demande du syndicat de quartier, parce qu'ils constataient qu'il y avaient des velléités de construction et notamment de l'insertion de collectifs à Magonty, que ça leur posait un certain nombre de problèmes. Je vous dirais même que leur ouverture d'esprit est telle qu'ils ne rejettent pas l'idée d'avoir du collectif mais qu'ils souhaitent voir quels moyens on se donne pour une insertion raisonnable et pour que les équipements publics, c'est aussi notre responsabilité, puissent absorber cette population nouvelle. Un autre phénomène, à Magonty comme ailleurs, c'est le problème des divisions parcellaires. Avec des divisions parcellaires, nous pouvons changer complètement la structuration d'un quartier et en particulier un paysage de grande qualité. Nous avons accédé à la demande du syndicat de quartier et nous avons souhaité avoir un zoom particulier sur Magonty. C'est la seule étude qui n'est pas liée à un projet, comme c'est le cas sur Chappement - Lucildo ou sur Le Pontet, là il s'agit d'une étude pour examiner comment on peut allier un développement éventuel de la population avec la préservation d'espaces naturels.*

En ce qui concerne la concertation, sur le PLU, soyons sérieux c'est le bureau de la CUB qui a décidé de son report. Mais je vais vous faire un aveu, j'en suis très satisfait parce que les

conditions dans lesquelles on nous faisait travailler, et on continue à nous faire travailler, ne sont pas satisfaisantes. On travaillait à marche forcée. On nous demandait des validations extrêmement courtes et, même si nous partageons les objectifs de la majorité politique de la CUB, nous entendons bien nous faire respecter dans notre territoire.

De 2008 à 2012, il y a eu 120 réunions de concertation qui comprennent les présentations de permis de construire, les groupes de travail spécifiques comme celui du centre-ville, celui du Pontet, et les commissions extra-municipales d'urbanisme. Je ne connais pas beaucoup de villes qui procèdent de cette manière. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « *Je voudrais juste éviter qu'il y ait un amalgame. J'entends M. Verdon dire que cette étude a été faite à la demande expresse du syndicat de quartier. Est-ce que vous voulez dire que la délibération proposée avec la demande à la CUB d'ériger cette zone en périmètre de prise en considération émanerait du syndicat de quartier ? Il faut que les choses soient bien claires car on pourrait penser que c'est le syndicat de quartier qui a demandé cela alors que c'est simplement l'étude qui a été demandée.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Verdon** qui répond : « *Vous essayez de faire un amalgame et vous lancez la campagne électorale vraiment tous azimuts. Je ne tomberai pas dans ce piège. Chacun son rôle. Nous avons la responsabilité politique de prendre des dispositions politiques prévues par le code de l'urbanisme et c'est ce que nous faisons ce soir. Par contre, qu'un certain nombre de représentants associatifs se préoccupent du cadre de vie de leur quartier et se tournent vers la municipalité pour dire dans quelle mesure nous pouvons réfléchir ensemble, cela me paraît tout à fait naturel. Donc, ici, nous votons ce soir la mise en place de ce périmètre de prise en considération et le syndicat de quartier continuera à regarder qu'elle est la préservation du cadre de vie avec nous, avec d'autres.* »

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Eric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE, Pascal BREUZARD

aff n°DEL2013 350 : Construction du Complexe Sportif de Bellegrave - Lancement de l'opération - Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse - Appel à candidatures - Composition du jury

Dans le cadre de sa politique sportive et dans la continuité des Assises du Sport mises en place en 2009, la Ville de Pessac a lancé un diagnostic sur son patrimoine sportif et poursuivi une large concertation avec l'OMS, les représentants du mouvement sportif, l'Éducation Nationale et les usagers.

A l'issue de ces diverses consultations, la Ville de Pessac souhaite répondre aux évolutions et besoins des Activités Physiques et Sportives en complétant son patrimoine sportif, et en le modernisant pour un meilleur accueil des différents usagers et nouvelles pratiques.

A la suite de ce diagnostic, il a été décidé de construire un nouveau complexe sportif sur le site de Bellegrave.

Les principaux objectifs de la Ville de Pessac pour cette réalisation sont les suivants :

- Offrir de nouveaux espaces de pratiques sportives plus modernes, plus vastes et plus fonctionnels.
- Réaliser des salles destinées à la fois aux pratiques courantes et à l'accueil de compétitions de niveau local ou régional en fonction de la discipline sportive.

Le programme de travaux comprend la construction d'environ 2 800 m² de bâtiments :

- un espace de grands jeux multisports- Salle polyvalente type 44/24,
- des tribunes d'une capacité pouvant aller de 200 à 400 places -fixes ou « fixes et

modulaires »,

- un dojo- 280 m²,
- un espace de sports pugilistiques-240 m²,
- une salle de préparation physique et musculation-80 m²,
- des annexes sportives : vestiaires, dont vestiaires handisport, infirmerie, locaux arbitres...,
- des services généraux, sanitaires,douches et rangements.

Ce programme intègre également des démarches HQE et BBC qui doivent permettre la meilleure adéquation du bâtiment avec son environnement. Le coût global d'opération est estimé à 7 000 000 € T.T.C. soit 5 850 000 € HT (valeur septembre 2013) incluant l'ensemble des frais de l'opération.

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, il y a donc lieu conformément à l'Article 74 du Code des Marchés publics d'organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre. Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la ville en vue de retenir trois candidats qui remettront une esquisse sur la base du programme.

Par ailleurs comme l'exige l'Article 74 du Code des Marchés publics, une prime sera allouée à chaque candidat qui remettra une esquisse conformément aux propositions du jury. Le montant de cette prime est fixé à 25 085 € HT par candidat.

De plus, conformément à l'Article 24 du Code des Marchés publics, il convient de constituer un jury spécifique qui se réunira pour donner un avis motivé sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les trois candidats qui auront été sélectionnés.

Ce jury se compose du Maire ou son représentant Président et de 5 membres élus du conseil municipal, de personnalités présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum) ainsi que, pour un tiers du nombre total des membres, de professionnels possédant la même qualification que celle des candidats. Ces personnalités et ces membres qualifiés seront désignés par le Président du jury.

Monsieur le Trésorier principal ou son représentant et un représentant du service en charge de la concurrence seront membres avec voix consultative.

Les maîtres d'œuvres qui participeront aux délibérations du jury seront indemnisés sur la base d'un forfait de 350 € HT pour la demi-journée plus les indemnités kilométriques limitées à la région Aquitaine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement de l'opération de construction du complexe sportif de Bellegrave,
- de lancer le concours de maîtrise d'œuvre,
- de désigner les membres titulaires et en cas d'empêchement les membres suppléants pour siéger au jury :

Président : Maxime MOULINIER, représentant de Monsieur le Maire

Membres titulaires : - Michel DAZAT
- Mado LAMBERT
- Michel OLIVIER
- Thierry HOFER
- Dominique POUSTYNNIKOFF

Membres suppléants : - Dany DEBAULIEU
- Nathalie DELTIMPLE
- Patricia FENOCCHIO
- Didier SARRAT
- Éric MARTIN

- d'autoriser Monsieur le Maire à indemniser les maîtres d'œuvres qui participeront aux délibérations du jury sur la base d'un forfait de 350 € HT pour la demi-journée plus les

indemnités kilométriques limitées à la région Aquitaine,

- d'autoriser Monsieur le Maire à allouer des primes aux candidats conformément aux propositions qui lui seront faites par le jury. Le montant de ces primes est fixé à 25 085 € HT par candidat retenu,

- de solliciter l'ensemble des subventions auxquelles la Ville peut prétendre et de signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Poustynnikoff** qui déclare : « *Vous nous demandez ce soir d'approuver le lancement d'un des derniers grands projets de cette mandature. Nous ne reviendrons pas sur le fiasco du projet de salle Sport-Événements qui a retardé les investissements indispensables de la Ville en matière sportive. Pour rappel, les comptes administratifs des années 2011 et 2012 montrent une baisse des dépenses d'investissement dans la section Sport et Jeunesse passant de 2,7 millions en 2011 à 1,8 millions en 2012.*

Le diagnostic établi par la société ISC est à ce titre très éloquent. Pessac dispose d'équipements très spécifiques mais affiche un déficit de la salles multisport pour la pratique du sport de masse. Les équipements sont vétustes et présentent un défaut de fonctionnalité notamment en terme de nombre de vestiaires, l'organisation y est jugée singulière avec de nombreux acteurs qui empêche d'avoir une vision claire de l'offre proposée et sans orientation politique. Même les subventions sont évoquées sous le doux euphémisme des critères à toiletter, ce qui confirme ce que nous dénonçons depuis longtemps à savoir l'opacité qui règne en matière d'attribution des subventions. La Ville souhaite donc répondre, je cite : « aux évolutions et besoins des activités physiques et sportives en complétant son patrimoine sportif, en le modernisant pour un meilleur accueil des différents usagers et nouvelles pratiques. ».

Premier point de divergence, notre ville manque cruellement d'équipements sportifs pour les clubs déjà existants. Comment répondre à des demandes émanant de nouvelles pratiques ? Sauf à construire de nouveaux équipements spécifiques qui sont déjà pointés dans le diagnostic. Ce nouveau complexe sportif a vocation à offrir de nouveaux espaces de pratiques plus modernes, plus vastes et plus fonctionnels. Les échos de la concertation que nous avons avec les présidents de club nous alertent. Aucune des disciplines sportives concernées ne semblent satisfaite du projet qui leur est proposé. Vous ambitionnez d'accueillir des compétitions jusqu'au niveau régional. Vous voudrez bien nous préciser pour quelles disciplines ces installations seront homologuées ou si les clubs devront se contenter de dérogations ponctuelles pour l'organisation de leurs événements. Les tribunes pour lesquelles vous prévoyez un maximum de 400 places nous semblent incompatibles avec des compétitions régionales. Quelle destination sportive envisagez-vous pour la salle polyvalente ? Sera-t-elle compatible avec plusieurs activités ? Le revêtement pour la pratique du Rink Hockey est-il compatible pour la pratique d'autres sports individuels ou collectifs d'intérieur ? A l'heure où la concertation avec le clubs n'est pas terminée et que le programmiste revoit sa copie, nous nous interrogeons sur la nature et la finalité de ce projet. Autre point qui nous semble important et qui n'est pas précisé dans cette délibération, c'est l'emplacement que vous prévoyez pour ces constructions. Non pas l'emplacement initialement prévu ou l'ancienne salle a été démolie, mais de l'autre côté de la route où se trouvent des installations sportives utilisées pour de nombreuses manifestations et ouvertes au public. Elles vont purement et simplement disparaître. La délibération ne dit pas non plus comment vous comptez les remplacer, ni quelle utilisation vous allez faire du terrain non utilisé. Pour toutes ces raisons, et même si nous avons un déficit d'équipements sportifs, nous ne pouvons voter favorablement pour ce projet. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Curvale** qui déclare : « *Vous connaissez les fortes réserves que nous avons contre le précédent projet qui étaient dues non seulement à l'investissement mais aussi aux coûts de fonctionnement qui n'avaient pas été évalués. Nous avons bien noté les évolutions très positives du nouveau projet de complexe sportif qui repose sur une démarche globale d'analyse des besoins, comme l'a souligné*

Mado Lambert, et qui apparaît donc désormais comme une réponse plus adaptée aux besoins pessacais. Cependant, comme nous avons eu souvent l'occasion de le dire à propos du vote du PPI et de différents programmes, nous continuons à regretter qu'il n'y ait pas une approche basée sur les coûts de fonctionnement qu'induits ce type d'équipement et c'est ce qui motivera notre abstention. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare : « *Nous n'avons rien contre la construction du complexe sportif, mais puisqu'il s'agit de choisir un jury, nous nous abstenons. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Tout d'abord, c'est moi qui ai demandé de faire un diagnostic des équipements sportifs. C'est personne d'autre. Si je l'ai demandé c'est bien parce que je sens qu'il y a besoin de construire un certain nombre de mètres carrés sportifs en plus, quasiment basique, et que nous avons besoin de cette politique sportive de proximité qui, sans doute, peut-être insuffisante à Pessac. J'ai demandé ce travail de manière à préciser les choses. Je ne l'ai pas demandé à mes services mais j'ai voulu que ce soit un document fait extérieurement de manière à avoir le tableau le plus exhaustif possible de la situation, même si par ailleurs, les services pouvaient me dire ce qu'il en était.*

Deuxièmement, ce n'est pas ma faute si les banques n'ont pas voulu nous prêter. Ce n'est pas le seul projet municipal que les banques n'ont pas voulu financer. La crise financière, j'ai été le premier à la dénoncer et si nous avons eu le prêt des banques nous aurions fait cet équipement sportif. Il se trouve que nous ne l'avons pas eu. Que faire ? J'ai décidé à un moment d'arrêter là et de lancer un nouveau projet, dont nous savons que nous pouvons trouver les financements sur notre auto-financement propre et des petits emprunts. Ce que nous faisons. Nous avons essayé de déterminer quel pouvait être le programme et quel pouvait être le financement. Nous tombons à 7 millions d'euros qui me semble cependant être un des plus gros projets d'équipement sportif de la CUB. Nous avons ce projet à Bellegrave, sur les installations sportives existantes. C'est un programme immédiat et je souhaitais que cela puisse se faire rapidement.

Je ne vous cache pas que ce ne sera pas suffisant et qu'en matière sportive, nous devons avoir un programme en matière de vestiaires, de salles sportives qui soit plus élaboré. Ce sera un des objectifs essentiels de ma prochaine mandature parce que je veux qu'on ne se dispute pas des créneaux et qu'on puisse avoir sur la Ville de Pessac un certain nombre de ces équipements. Nous sommes très en avance sur certains équipements, en terme de piscines, en terme d'équipements pour des sports où il n'y a pas forcément énormément de licenciés. Il se trouve que ce qu'il nous manque c'est un certain nombre de mètre carrés sportifs plus simples, plus polyvalents. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Le site de Bellegrave participe de cela. Je tenais à ce qu'on ne prenne pas de retard pour les sportifs eux-mêmes, parce que je comprends que les sportifs soient frustrés qu'on n'est pas fait un grand équipement. Il y a encore des concertations à organiser avec les uns et les autres et c'est pour cela que nous avons choisi un accompagnement à la maîtrise d'œuvre. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention : Thierry HOFER, Laure CURVALE, Frédéric DANJON, Patricia FENOCCHIO, Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY

Contre : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Eric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE, Pascal BREUZARD

aff n°DEL2013 351 : Conservation des publications en série - Convention entre l'Université de Bordeaux et la Ville de Pessac

En sa qualité de lieu ressource spécialisé dans le cinéma, l'audiovisuel et l'histoire, le service Espace Histoire Image de la Direction de la Culture met à la disposition du public et des chercheurs des collections dédiées à son domaine d'intervention. A ce titre, il dispose de diverses publications en série, conservées au sein de son centre de documentation.

Afin de recenser et de localiser les fonds documentaires des centres de documentation, le Système universitaire de documentation des publications en série (SUDOC-PS) a été développé par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Il constitue le catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le catalogue collectif national des publications en série.

La Ville de Pessac et l'Université de Bordeaux, hébergeant le centre régional du SUDOC-PS, ont décidé de se rapprocher afin de pérenniser le signalement et la valorisation des publications en série faisant partie du fonds documentaire de l'EHI.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention triennale pour le signalement dans le SUDOC des publications en série conservées dans l'Espace Histoire Image de la Direction de la Culture avec l'Université de Bordeaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 352 : Convention de partenariat tripartite entre l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, l'INA et la Ville de Pessac

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, le service Espace Histoire Image développe, depuis son ouverture en 2003, des relations partenariales fortes avec l'Université Michel-de-Montaigne Bordeaux 3 mais également avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA).

En ce sens, afin de conforter et de développer les partenariats engagés plus particulièrement autour des actions conduites avec les unités de formation et de recherche concernées par les thèmes du cinéma, de l'histoire et de l'audiovisuel, la Ville a signé deux conventions.

Aujourd'hui, dans la perspective d'affirmer les relations partenariales autour d'un projet partagé INA / Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 / Ville de Pessac, il est nécessaire de fixer les engagements respectifs des partenaires en présence par la signature d'une convention tripartite, en vue :

- de renforcer les liens professionnels et institutionnels existants entre l'INA, l'EHI et la formation de Master Professionnel Cinéma « réalisation de documentaires et valorisation des archives » de l'Université Michel-de-Montaigne Bordeaux 3,
- d'engager, avec l'INA et l'EHI, des actions communes de soutien et de valorisation des films réalisés par les étudiants du Master professionnel cinéma « réalisation de documentaires et valorisation des archives »,
- d'organiser des ateliers de travail sur les postes de consultation multimédias de l'inathèque installés à l'EHI,
- d'assurer la pérennité et l'organisation du séminaire de Master II professionnel « archives INA » avec l'expertise et le concours technique de l'EHI,
- de permettre aux étudiants du Master Professionnel Cinéma « réalisation de documentaires et valorisation des archives » de l'université Bordeaux III d'accéder à une banque d'images proposée et mise à disposition par l'INA pour des ateliers/cours.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention tripartite entre l'Université Michel-de-Montaigne Bordeaux 3, l'INA et la Ville de Pessac pour une durée de deux ans qui pourra être renouvelée une fois par avenant pour une durée identique,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_353 : Plan de conservation partagé des périodiques en Aquitaine - Convention entre l'Université de Bordeaux, ECLA Aquitaine et la Ville de Pessac

Lieu ressource sur le cinéma et les nouveaux médias, l'Espace Histoire Image (EHI), service de la Direction de la Culture, met à la disposition du public et des chercheurs des livres, périodiques, films et documents liés à l'histoire du cinéma.

Les périodiques constituent une richesse documentaire incontournable et très consultée par le public. Cependant, l'abondance des titres, la fragilité des supports papier et les volumes de stockage nécessitent la mise en place d'un Plan de Conservation Partagée en Aquitaine (PCAq).

Ce plan de conservation partagé, ouvert à tous les établissements documentaires d'Aquitaine (bibliothèques, centres de documentation, centres d'archives publiques), fonctionne de la manière suivante :

- les établissements documentaires d'Aquitaine établissent un corpus de titres à conserver,
- les « pôles de conservation » s'engagent à conserver et à valoriser certains titres,
- tous les établissements d'Aquitaine sont invités, s'ils procèdent à un désherbage de leurs collections, à compléter les lacunes des « pôles de conservation » avant élimination.

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'Espace Histoire Image se doit de :

- conserver ses collections de référence dans les meilleures conditions possibles et sans limite de temps,
- poursuivre les abonnements et chercher à compléter les lacunes des périodiques dont il a responsabilité,
- satisfaire sur place ou à distance aux demandes de communication, pour tous les documents dont l'état matériel le permet, dans les limites et selon les procédures prévues dans le règlement de l'EHI, (consultation sur place, prêt inter-établissements ou prêt entre bibliothèques, photocopies, reproduction numérique,...)
- signaler sa collection et ses états de collection.

Aujourd'hui, afin de compléter, valoriser et rendre plus accessibles les collections de l'EHI, il est nécessaire que la Ville adhère au plan de conservation partagé des périodiques en Aquitaine (PCAq), dont la coordination doit être renforcée en prévision de l'arrivée du numérique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'adhésion au plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine (PCAq) d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une même durée jusqu'à concurrence de trois années, avec l'agence ECLA Aquitaine (Écrit Cinéma Livre Audiovisuel) et l'Université de Bordeaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_354 : Contrats et conventions pour la programmation artistique de la saison 2013/2014

Le service Pessac En Scènes contribue activement à travers les missions qui lui sont confiées au projet culturel de la ville et aux trois piliers qui le composent :

- le droit à la culture pour tous,
- l'artiste au cœur de la Cité,
- un projet ouvert sur le monde et tourné vers l'excellence et l'innovation.

Ainsi, il met en place une programmation artistique et des actions de médiation culturelle. Aujourd'hui, afin de permettre la mise en œuvre de la saison culturelle 2013/2014, il est nécessaire de formaliser les différentes propositions artistiques et actions de médiation de la Ville opérées par Pessac En Scènes par :

- des contrats de cession de droits d'exploitation ou de représentation de spectacles,
- des contrats d'exposition,
- des contrats de co-production et de co-organisation,
- des conventions de partenariat et de co-organisation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette programmation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_355 : Demandes de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2013/2014

Les choix artistiques ainsi que les actions engagées génèrent chaque année des partenariats institutionnels multiples destinés à soutenir et à valoriser le projet culturel de la Ville qui s'inscrit de façon singulière dans le paysage culturel de l'agglomération et participe ainsi au rayonnement de Pessac.

Pour la saison 2013/2014, en vue de poursuivre la programmation et la médiation culturelles de la Ville en direction de tous les publics, il convient d'ores et déjà de parfaire le financement des opérations engagées et à venir avec le concours de différents partenaires culturels.

Dans cette perspective, il est nécessaire de solliciter, pour les exercices budgétaires concernés, des subventions et autres aides de financement auprès des institutions suivantes :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Aquitaine (DRAC),
- le Conseil Régional d'Aquitaine,
- le Conseil Général de la Gironde,
- l'Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA),
- l'Institut Départemental du Développement artistique et Culturel (IDDAC),
- l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA).

Ces demandes porteront sur toutes les actions conduites dans les domaines du spectacle vivant, de l'éducation à l'image (cinéma et audiovisuel), de la lecture publique, du patrimoine et du tourisme.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_356 : Association des Sites Le Corbusier - Convention pluriannuelle d'objectifs

Depuis 2009, la Ville de Pessac, associée aux autres sites possédant une œuvre construite de Le Corbusier, s'est engagée dans une démarche de reconnaissance du patrimoine moderne remarquable représenté sur son territoire par la Cité Frugès - Le Corbusier. Afin de conduire ce projet, la Ville de Pessac a engagé un travail en étroite collaboration avec l'Association des Sites Le Corbusier.

Cette association soutenue financièrement par la Ville de Pessac à hauteur de 5 000 €, a pour objet:

- d'animer un réseau chargé de préserver et de promouvoir les sites Le Corbusier auprès du public et des opérateurs touristiques,
- de créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine Le Corbusier,
- d'être force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'International, notamment auprès de l'UNESCO et du Comité du Patrimoine Mondial.

L'Association des Sites Le Corbusier propose pour atteindre ces objectifs de mettre en œuvre un programme d'actions comprenant :

- la reconnaissance de l'œuvre de Le Corbusier dans le cadre d'une nouvelle candidature auprès du Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO,
- l'élaboration et le dépôt d'une candidature auprès du Conseil de l'Europe dans le cadre des Itinéraires Culturels Européens,
- la coordination des initiatives locales autour du patrimoine Le Corbusier et la diffusion de celles-ci à travers un portail Internet dédié.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association des Sites Le Corbusier pour une durée de quatre ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 357 : Convention de partenariat avec le Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences de la Gironde (CIBC 33)

Dans le cadre du projet de ville «Pessac – Ville durable et généreuse», faciliter et soutenir l'insertion professionnelle des Pessacais est une des priorités portées par la Direction de l'emploi de la formation et de l'insertion professionnelle.

Ainsi la commune a souhaité améliorer l'accès à la qualification notamment pour les personnes non diplômées en améliorant la connaissance du dispositif de la Validation d'Acquis de l'Expérience (V.A.E) et en accompagnant les Pessacais qui s'inscrivent dans cette dynamique.

En effet, la V.A.E est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut de faire valider ses acquis pour obtenir une certification professionnelle après trois ans d'expériences professionnelles dans le domaine visé. Cette mesure complexe et méconnue permet notamment à des personnes non diplômées de valider une qualification et favoriser une insertion professionnelle durable.

C'est pourquoi des permanences sont mises en place et animées par la mission d'intérêt général en qualité de Point Relais Conseil en VAE de Gironde et animées par le CIBC 33 sur financement du Conseil Régional d'Aquitaine.

Une convention de partenariat est signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour l'organisation par le CIBC 33 de réunions collectives et d'entretiens individuels au sein de la Direction de l'emploi de la formation et de l'insertion professionnelle de la Ville de Pessac.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat avec le Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences de la Gironde dit CIBC 33
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h45